

M 1659 - 1250 - 5,00F

du 22 mai au 28 mai 1981

l'humanité rouge

organe
central du **PCML**

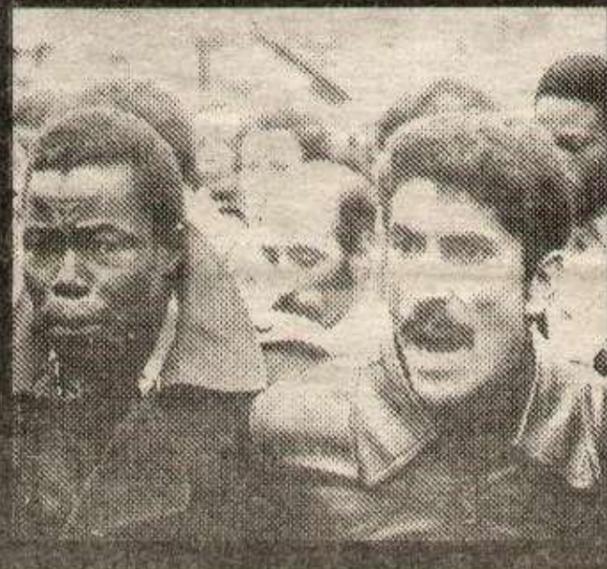
**SESSION
DU TRIBUNAL
DES PEUPLES
SUR
L'AFGHANISTAN**

VOIR PAGES 14 ET 15

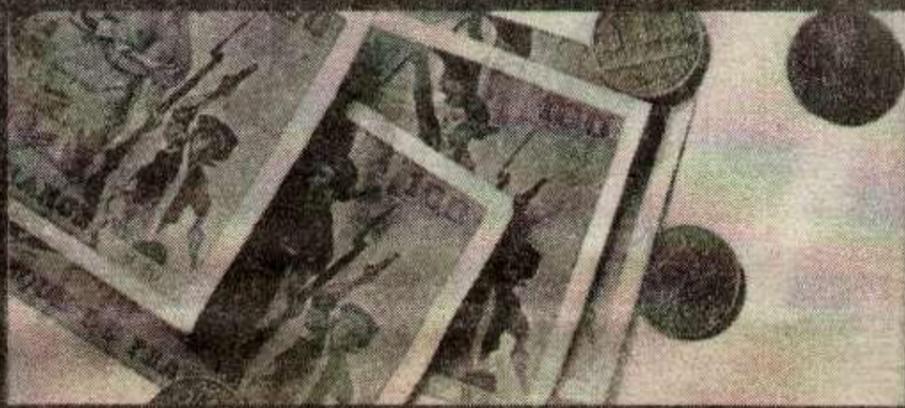


**• Pas d'indemnité
de chômage
inférieure au SMIC**

**• Arrêt
des expulsions
de travailleurs
immigrés**

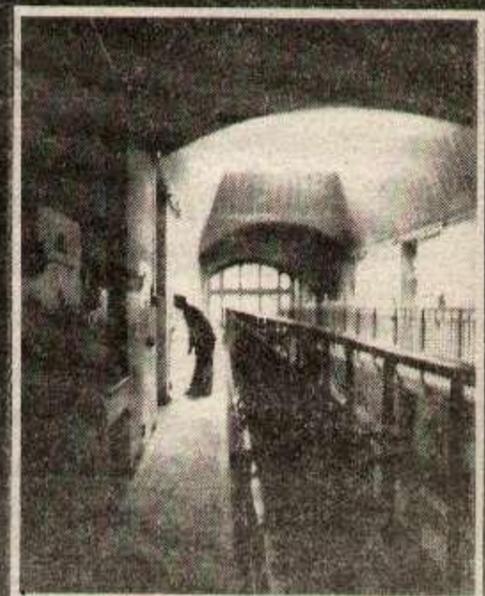


**• Relèvement du SMIC
à 3400F**



**4 MESURES
QUI PEUVENT
ETRE PRISES
SANS ATTENDRE**

**• Libération
des
prisonniers
politiques**



PROCES MARCHAUDON UN «JUSTICIER» DEVANT LA JUSTICE

Le 23 août 1977, à Châtenay-Malabry, le brigadier Marchaudon abattait de plusieurs balles, dont deux tirées «à bout touchant appuyé», un jeune arabe, Mustapha Boukhezzer. Le 14 mai 1981, le procès du «justicier» du commissariat de Sceaux s'est ouvert devant la Cour d'assises de Nanterre. Il aura fallu quatre ans, d'instructions en reconstitutions, d'auditions en procès-bidons, quatre ans pour qu'enfin s'ouvre le vrai procès - on pouvait l'espérer de Marchaudon. Est-il besoin d'épiloguer davantage... la balance de dame Justice n'a jamais été très équilibrée. Quand les tueurs portent uniformes et plaques de la force publique, la procédure aurait tendance à traîner en longueur. Ah, si c'avait été un jeune blouson-neux d'une quelconque banlieue ouvrière, on te l'aurait embastillé et jugé avant qu'il puisse dire ouï. «Deux poids, deux mesures»... l'erreur est juste.

Mais rappelons les faits : le 23 août 77, le commissariat de Sceaux reçoit un appel. Des individus louches semblent préparer un mauvais coup aux abords du bureau de poste de Châtenay-Malabry. C'est Marchaudon qui est de permanence. Il fonce sur les lieux avec les gardiens Catteau, Lachaud et Riga. Sur les lieux, dès l'arrivée des forces de l'ordre, c'est la débandade. Les «gangsters» s'égaillent, jetant leurs armes (deux 6,35 et une imitation en plastique d'un 11,43). Marchaudon prend en chasse Mustapha

Boukhezzer. Il fait les sommations d'usages et ouvre le feu... en état de «légitime défense». Mustapha s'écroule atteint de plusieurs balles... Ça, c'est la version de Marchaudon, une version qui passe à la trappe une bonne partie de l'histoire.

Un témoin, Mme Rousseau, a assisté à la scène. Alertée par les premiers coups de feu, elle s'est mise à sa fenêtre. «Ce que j'ai vu m'a scandalisée : l'homme à terre ne bougeait plus. Le gardien de la paix avait une arme à la main. Il a dirigé l'arme vers le dos du jeune homme et il a tiré au moins deux fois. Il était tout près. Il s'est penché légèrement, le bras tendu. Il semblait hargneux, et on avait l'impression que ça le défoulait, que ça lui faisait plaisir de tirer. D'ailleurs, il a crié : "Espèce de salaud! Maintenant t'es crevé!"...»

Une façon pour le moins expéditive de faire régner l'ordre. Ce témoignage fut confirmé par l'expertise balistique, qui indique que la balle qui a tué Boukhezzer par «lésions aortiques et cardiaques a provoqué sur le pull-over et le tee-shirt du mort un éclatement caractéristique des tissus...», preuve évidente que le coup mortel fut tiré à bout portant. Le tireur d'élite Marchaudon s'était mué en exécuteur. A l'époque, la police cherche par tous les moyens à couvrir le brigadier-lingueur et c'est la version de Marchaudon, celle de la «légitime défense», qui est la version officielle... durant un temps. Car l'enquête prouve que

Boukhezzer n'était pas armé et que, de plus, les cinq balles qui ont touché le jeune homme, l'ont toutes atteint par derrière, alors qu'il fuyait. Comment Boukhezzer aurait-il pu menacer la vie de Marchaudon en lui tournant le dos? La thèse de la légitime défense ne tient plus. Il s'agit bien d'une froide exécution.

Malgré l'évidence des preuves et la gravité des faits, Marchaudon n'est pas révoqué, mais suspendu. Il continue donc à percevoir son salaire et peut en toute quiétude s'entraîner au «tir instinctif» qu'il affectionne, en attendant un jugement qui lui sera favorable, cela ne fait aucun doute pour lui.

Marchaudon n'en est pas à sa première «bavure», le 6 septembre 1974 au métro Anvers, en patrouille de routine, il interpelle un groupe de Nord-Africains. L'un d'eux, Ben Ghenissia, s'enfuit. Marchaudon se lance à sa poursuite et l'abat de trois balles dans le dos. Comme Boukhezzer, Ben Ghenissia n'était pas armé. A l'époque, Marchaudon bénéficie d'un non-lieu. L'affaire est étouffée, on le mûte en banlieue.

Qui est Roger Marchaudon? Un tueur sadique qui aurait choisi d'endosser l'uniforme de policier pour satisfaire en toute impunité ses pulsions meurtrières? Non. Le déroulement de sa carrière montre qu'il était, plus simplement un fonctionnaire intègre, zélé, toujours sur la brèche. Le genre qui mérite son avan-

cement. Nommé brigadier en 1970, il est moniteur de tir et instructeur. Il collectionne les bons points de ses supérieurs : 53 félicitations, 5 gratifications, des notes administratives en progrès constant. En 1974, après une action d'éclat au cours d'un hold-up, il recevra une longue lettre de félicitations de la part du préfet de police Paolini... et Monsieur le ministre de l'Intérieur, le prince Poniatowski en personne, lui adressera quelques mots de congratulation. C'est la gloire pour le brigadier Marchaudon. La gloire et une réputation à défendre... Six jours plus tard, il abattait Ben Ghenissia. Une suite logique.

Sous le règne de sa majesté Giscard, dans un climat d'«insécurité» latente haïssé par le pouvoir pour justifier un durcissement de la répression du «banditisme» et la mise en place d'un arsenal répressif faisant fi des libertés, à grand renfort d'opérations «coup de poing» ou de loi «Sécurité et liberté», les Marchaudon ne pouvaient qu'être encouragés... Il n'y a qu'à regarder le nombre de «bavures» policières commises en sept ans pour s'en convaincre. Mais de tout ceci, les juges de Nanterre n'ont que faire... Mardi 18 mai, le verdict tombait : 5 ans de prison avec sursis. Un verdict bien léger en regard de la gravité des faits... Ça va chercher dans les combien, l'incitation à tirer à vue...?

Claude DHALLUIN

AFFAIRE PAPON IL FAUT OUVRIR UNE ENQUETE !

Sans aucune pudeur, malgré les révélations du *Canard Enchaîné*, Maurice Papon, ex-ministre du Budget de Giscard, ex-collabo, présidait deux cérémonies à l'occasion de l'anniversaire du 8 mai 1945 : l'une rue de Rivoli, à Paris, l'autre à St-Amand-Montrond, sa commune.

A la Libération, Papon a pu profiter du fait que la résistance girondine était décapitée pour passer à travers les mailles du filet et se forger un passé de résistant. Aujourd'hui, les faits qui remontent à la surface démontrent le contraire... les preuves que devait apporter l'exsecrétaire général de la préfecture de Bordeaux, sur son passé de résistant, se font attendre. On comprend qu'il ait du mal à les trouver. Le nom de Maurice Papon ne figure, en effet, ni au fichier des combattants vo-

lontaires de la résistance, ni à celui du réseau «NAP» (Noyautage administration publique). Par contre, les preuves de son zèle à servir les nazis existent bel et bien. *Le Canard Enchaîné* du 13 mai publie de nouveaux documents. L'un, signé Papon, est un ordre d'arrestation : «En exécution d'instructions télégraphiques du ministère de l'Intérieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire procéder à l'arrestation immédiate des Juifs ci-après désignés : (...) tous de nationalités hongroise...» suit un ordre de transfert au camp d'extermination de Drancy.

Un zèle reconnu et apprécié des occupants. Un rapport de la Feldkommandantur 529, daté du 21 juillet 1943, est particulièrement élogieux à l'égard de ce «jeune spécialiste de l'Administra-

tion, habile et zélé...» : «Il collabore sans problème avec la Feldkommandantur. Il est rapide et digne de confiance. Il n'y a jamais eu de plaintes élevées contre lui; ce qui laisse supposer qu'il est un représentant sincère de la politique du gouvernement actuel.» Edifiant...

De nombreuses organisations ont pris positions dans cette affaire. Citons, en autres, la Section de Bordeaux de l'ANACR (Association des anciens combattants de la Résistance) qui demande l'ouverture d'une enquête et la création d'un «jury d'honneur»; la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes qui demande également l'ouverture d'une enquête. La LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) et l'Association des «Fils et

filles de déportés juifs» ont pris position dans le même sens. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a demandé l'ouverture d'une information judiciaire auprès du procureur de la République de Bordeaux.

Responsable de la déportation de 1 690 Juifs vers les camps d'extermination de l'Allemagne nazie, Papon s'est drapé trop longtemps dans son passé de «résistance». Aujourd'hui, comme Jean Leguay, délégué pour la police du gouvernement de Vichy en zone occupée, dont il était le correspondant direct en Gironde, Papon doit être inculpé de crime contre l'humanité. Papon doit être jugé, il doit payer ses crimes.

La vraie garantie

Le 26 mai, les syndicalistes CGT et CFDT de la métallurgie de la Seine-St-Denis comparaissent devant le tribunal de grande instance de Bobigny. A la suite de la grève avec occupation qui avait eu lieu en 1979 à l'Alstom-St-Ouen, la direction réclame le versement de près de 600 millions de dommages et intérêts. Elle vise ainsi à remettre en cause le droit de grève en frappant à la caisse les organisations syndicales. L'objectif est clair pour les travailleurs : les syndicats ne doivent pas être condamnés à verser un sou!

Quand la direction de l'Alstom (dont Ambroise Roux, le PDG, est un des dirigeants du CNPF) a engagé ce procès, les conditions étaient meilleures pour elle. Elle avait son homme à la présidence de la République. Son offensive antisyndicale pouvait pleinement s'appuyer sur l'action gouvernementale.

Néanmoins, la tenue de ce procès est là pour rappeler, si besoin en était, que le patronat n'a pas renoncé à ses buts, qu'il n'a pas cessé de vouloir combattre les travailleurs et leurs organisations. Il continue sur la lancée de la politique anti-ouvrière de ces dernières années. Qu'est-ce qui le contraindra à reculer, qu'est-ce qui l'obligera à faire des concessions aux travailleurs, qu'est-ce qui permettra de faire aboutir leurs revendications? Leur mobilisation et leur action. Sur le terrain décisif de la lutte de classes, de l'affrontement entre les travailleurs et ceux qui les exploitent, entre les organisations de lutte de la classe ouvrière et celles du patronat, le rapport de force, en particulier dans l'entreprise, est déterminant.

En dépit de l'élection de Mitterrand, le rapport de force réel, dans les entreprises, est toujours en faveur du patronat. Celui-ci n'a pas encore eu à céder sur les revendications des travailleurs. Après la défaite de Giscard, le moment est actuellement propice pour que les travailleurs fassent évoluer le rapport de force en leur faveur. S'ils ne le font pas, le patronat, lui, saura bien continuer à agir pour le faire en sa faveur.

Il se trouve que le tribunal devant lequel comparaîtront les syndicats CGT et CFDT est aussi celui qui, lors de la grève, avait ordonné l'évacuation de l'usine et l'intervention des CRS. Les tribunaux et les juges qui, sous Giscard, étaient au service de la répression anti-ouvrière, sont toujours là, au service des mêmes. Et les lois leur permettant la répression des travailleurs, au nom de la sacro-sainte «liberté du travail», sont toujours là, elles aussi.

Il y a quelques années, la direction de l'Alstom avait fait appel à une milice privée, la «Century», pour intervenir contre les travailleurs de St-Ouen; en 79, c'était aux CRS. Là encore, rien de changé.

Face aux travailleurs et à leurs aspirations aux changements se dressent de puissantes résistances. La mobilisation des travailleurs est le plus sûr garant pour y faire face. Cela commence dès le 26 mai à Bobigny.

Pierre BURNAND

POUR FAIRE LE PROCES
DE L'ALSTHOM
RASSEMBLEMENT
DEVANT
LE TRIBUNAL DE BOBIGNY
(Seine-Saint-Denis)
LE 26 MAI à 14 Heures

l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET. Directeur politique : Pierre BURNAND.
Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cludel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villottiers.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marescau - Administration : Max Durand.
Imprimé et édité par Presse d'Aujourd'hui - Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.
L'HUMANITÉ ROUGE - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19 - CCP : 30 226 72 D La Source - Commission paritaire : N° 57952 - dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1981.

4 MESURES QUI PEUVENT ETRE PRISES SANS ATTENDRE

Un premier test pour le nouveau gouvernement

Ce jeudi, François Mitterrand va prendre officiellement ses fonctions. Dans bien des endroits, cette journée aura été fêtée par les travailleurs, exprimant ainsi à la fois la joie d'en finir avec un homme et une politique qui durant sept ans les ont traités avec arrogance et l'espérance de changements qui leur soient profitables.

L'action du nouveau président va donc s'engager avec la formation d'un gouvernement. Quelle va être notre attitude?

Nous sommes parmi ceux qui ont appelé à battre Giscard en votant Mitterrand le 10 mai. Dans le prolongement logique de cette attitude, lors des prochaines élections législatives notre action aura pour but de contribuer à la défaite de la droite, des partis de la vieille majorité, baptisée nouvelle pour la circonstance. Nous sommes pleinement dans le vaste courant populaire en faveur du changement. Nous avons notre point de vue sur ce que doivent être les changements actuellement.

Dès les premiers jours de son entrée en fonction, François Mitterrand doit prendre des mesures d'urgence, qui traduiront une orientation novatrice, qui marqueraient d'emblée une différence notable avec la politique antérieure. Nous n'ignorons pas que les décisions possibles sont en nombre limité, tant que n'existe pas à l'Assemblée nationale une majorité susceptible de faire aboutir de nouvelles lois. Mais des décrets peuvent être pris, dans des domaines importants.

Il y a, à notre avis, quatre mesures qui peuvent et doivent être prises, dans des délais de quelques jours.

Les deux premières ont pour but d'améliorer de façon suffisamment significative la situation des travailleurs qui ont été les plus gravement atteints par les effets de la politique giscardienne. Il y a réellement, pour des centaines de milliers de familles, de travailleurs, une situation qui réclame des mesures d'urgence.

1 Compte tenu de l'élévation du coût de la vie, les organisations syndicales ont fixé le salaire minimum à 3 400 francs. Cela signifie qu'en-dessous de ce salaire, compte tenu des dépenses auxquelles sont confrontés les travailleurs, on ne peut pas vivre sans de graves restrictions. Nous pensons donc qu'une telle demande, qui est on ne peut plus raisonnable, devrait être satisfaite. Du moins si l'on a affaire à un gouvernement qui veut réellement améliorer la situation des travailleurs, s'appuyer sur eux. Durant des années, la CGT et la CFDT ont formulé cette exigence, revendiquant sa mise en œuvre de manière immédiate. Le moment est venu de la réaliser.

Bien sûr, le patronat n'est pas du tout disposé à accepter cette augmentation des salaires. Jusqu'à maintenant, avec l'appui de Barre, il a mis en œuvre une politique de baisse du pouvoir d'achat. Il ne va pas changer

d'orientation. Le CNPF ne cesse de dire que ce serait une catastrophe; Giscard, avant d'être battu, parlait de l'augmentation conséquente du SMIC comme d'une calamité. Notons que le patronat parle toujours ainsi. C'est normal : il défend ses profits. On nous dit aussi qu'une telle augmentation du salaire minimum allourdirait les charges des entreprises, les handicaperait vis-à-vis de la concurrence et que cela se retournerait, au bout du compte, contre l'emploi. Ce raisonnement est sans doute exact... du point de vue des capitalistes! De ce point de vue là, en effet, plus les salaires sont bas et plus les possibilités sont grandes face à la concurrence. Le seul problème, c'est que ça ne préserve nullement des licenciements. Car, de la même manière qu'ils veulent abaisser les salaires, les patrons réduisent les effectifs pour réduire les coûts en main-d'œuvre et accroître leurs profits. Les travailleurs ne peuvent pas se situer de ce point de vue; ils ne peuvent que défendre leurs conditions d'existence et leur amélioration. Il est vrai que cette question révèle le caractère antagonique des intérêts des travailleurs et du patronat.

On oppose également au relèvement du salaire minimum, la question du financement d'une telle mesure. On parle de la situation de ces PME que cela conduirait à la faillite. Les travailleurs des PME sont-ils donc condamnés à vivre avec moins que le minimum nécessaire?

A ceux qui sont scandalisés par l'idée du SMIC à 3 400 francs, voulant y voir l'annonce de tous les périls à venir, nous serions tentés de dire : Mais vivez donc avec moins de 3 400 francs! Démagogie? Non, simple différence de point de vue de classe...

Dans un pays où existent des fortunes considérables, où une classe réalise des profits sur le dos des travailleurs, il y a quelque chose de presque risible à entendre dire que le SMIC à 3 400 francs conduirait à la catastrophe. Un tel raisonnement se refuse en fait à s'attaquer aux profits, à mettre en cause les grandes fortunes. Il prône le statu-quo; c'est-à-dire une situation où les travailleurs doivent vivre avec moins que le minimum.

Il est assez choquant qu'une organisation syndicale, la CFDT, qui jusque là réclamait le relèvement immédiat du SMIC à 3 400 francs, en vienne maintenant à se contenter de 10%. Inévitablement, cela conduit à se demander : ce qui était nécessaire aux travailleurs sous Giscard ne l'est-il plus sous Mitterrand? N'y a-t-il pas là un recul devant la pression patronale?

2 On a, à juste titre, beaucoup parlé du chômage au cours de la campagne présidentielle. Or, il y a là aussi des mesures d'urgence à prendre pour améliorer la situation de centaines de milliers de chômeurs qui vivent dans la misère. Bien sûr, le fond des choses est la création des emplois mais,

en attendant, il faut que ces hommes et ces femmes puissent vivre. Le principe devrait être que tout travailleur privé d'emploi soit assuré du revenu minimum, du SMIC.

Là encore, les problèmes de financement n'existent que si l'on refuse de s'attaquer au capital et que, de fait, on maintient l'accumulation de richesses à un pôle et la misère à un autre.

Voilà, à nos yeux, deux mesures d'urgence à prendre, pouvant réellement traduire le début d'un nouveau cours des choses.

Deux autres mesures peuvent et doivent entrer en vigueur. Celles-là relèvent des libertés.

3 Il faut que cesse immédiatement toute expulsion de travailleurs immigrés. Giscard avait fait de l'expulsion en masse des travailleurs immigrés un axe essentiel de sa politique. Cette menace doit disparaître sans délai. Il s'agit là du premier pas rendant possible l'abrogation rapide des lois et circulaires anti-immigrés puis la mise en œuvre d'une politique allant dans le sens de l'égalité des droits. On ne doit plus voir ces contrôles policiers, cette chasse au faciès. Il suffit pour cela de directives pour que cessent ces contrôles.

4 Il y a actuellement de nombreux prisonniers politiques dans les prisons françaises. La plupart d'entre eux le sont sur l'ordre de la Cour de sûreté de l'Etat, c'est-à-dire d'une juridiction d'exception ayant fonctionné sous les directives du gouvernement giscardien. Ils sont Corses, Basques, Bretons, coupables de s'être dressés contre l'Etat capitaliste. Mais ils sont aussi Guadeloupéens, Tahitiens, Guyanais, c'est-à-dire appartenant à des peuples colonisés; ils ont été jetés en prison pour avoir mené une action visant à revendiquer leur droit légitime à l'indépendance. Pour remettre tous ces hommes et femmes-là en liberté, il n'est pas besoin d'attendre. L'amnistie dépendant de la future assemblée, pourra et devra intervenir ultérieurement.

Voilà ce que, dans les quelques jours à venir, nous entendons par « changements ». C'est à cela, entre autres, que nous jugerons les premiers actes du nouveau président. Car, à nos yeux, ce qui compte c'est qu'avancent réellement les intérêts des travailleurs, les revendications et réformes allant dans le sens d'un changement qui leur soit favorable. Notre attitude à l'égard du nouveau gouvernement dépendra de l'action qu'il aura.

La volonté de changement aujourd'hui ne consiste pas à répéter que tout n'est pas possible tout de suite; chacun le sait. L'important est, à chaque moment, de faire ce qui peut et doit l'être pour que le changement ait un contenu favorable aux travailleurs.

RELEVEMENT DU SMIC A 3 400 FRANCS

UN RATTRAPAGE URGENT APRES LA SAIGNEE DE BARRE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES BAS SALAIRES

Parmi les principaux méfaits du septennat de Giscard imposés aux travailleurs figure l'appauvrissement des plus pauvres. Sans enrayer l'inflation et la hausse des prix, Barre a réussi à donner un coup de frein sérieux à l'augmentation des salaires. Le pouvoir d'achat des travailleurs a énormément baissé. Ne parlons pas des hausses des cotisations sociales qui ont, elles aussi, fortement entamé la part du salaire effectivement perçu (12%). Situation scandaleuse pour tous, mais insoutenable pour les bas salaires, et en particulier ceux qu'on appelle les smicards.

Au 1^{er} avril 1981, le SMIC fixé par le gouvernement était à 2 644,80 francs pour 174 heures par mois. CGT et CFDT de leur côté, avaient placé la revendication à 3 400,00 francs. Au gouvernement de Mitterrand qui va se mettre en place ces jours-ci, la question est donc posée : peut-on autoriser des salaires de moins de 3 400,00 francs ?

Il y a 750 francs de différence entre le SMIC fixé par le gouvernement, et la revendication posée au gouvernement Giscard-Barre, pour le salaire interprofessionnel garanti, par les organisations syndicales CGT et CFDT. Ecart énorme, pensera-t-on. Sur lequel les patrons laissent planer l'accusation de démagogie.

Les travailleurs et leurs organisations syndicales répondent : on ne peut pas vivre avec moins de 3 400 francs par mois. En dessous, c'est la misère, c'est à peine la survie. Plus encore, le SMIC à 3 400 francs, c'est seulement la justice élémentaire : c'est le niveau où devrait être le SMIC, s'il avait suivi, depuis sa création, les augmentations moyennes des autres salaires.

Le SMIC, voulu par les travailleurs comme un plancher permettant la progression des salaires, est devenu un poids mort, qui tire tous les salaires vers le bas ! Le relèvement immédiat du SMIC à 3 400 francs est donc bien une des premières mesures à prendre par un gouvernement qui se situe dans le camp des travailleurs.

Le SMIC, voulu par les travailleurs comme un plancher permettant la progression des salaires, est devenu un poids mort, qui tire tous les salaires vers le bas ! Le relèvement immédiat du SMIC à 3 400 francs est donc bien une des premières mesures à prendre par un gouvernement qui se situe dans le camp des travailleurs.

LA QUESTION DU BUDGET TYPE

Pour étayer un peu notre point de vue, faisons un peu d'histoire. Le SMIG, salaire minimum interprofessionnel garanti, a été créé en 1950. Il était depuis longtemps demandé par les syndicats, la CGT en particulier. Pour les travailleurs, il était un garde-fou mis à la politique patronale des salaires. La certitude que certains salariés, dans les entreprises petites et dans les branches d'industrie où le rapport de force leur était moins favorable, ne seraient pas soumis à l'arbitraire et à une exploitation forcée.

Pour les patrons, il s'agissait de ne pas entraver la liberté de fixations des salaires dans les conventions collectives de branches d'industrie. Dès le début, l'opposition a été ouverte sur la question : comment fixer le SMIC ? Sur le budget type d'un manœuvre de la région parisienne, comme le demandait la CGT ? C'est-à-dire sur un budget réel. Pour les patrons, il faut le fixer sur un minimum vital, c'est-à-dire un budget abstrait.

Dès la négociation de 1950, les patrons ont imposé leur vue, appuyés par le ministre du Tra-

vail. Et, en fait, aucun budget réel n'est à l'origine du SMIG puis du SMIC mis en place en 1970 (salaire minimum interprofessionnel de croissance (?)), fixé par le gouvernement.

Or, la question clé du SMIC, est bien le pouvoir d'achat qu'il donne aux travailleurs qui le reçoivent. Et la loi garantit, dans les textes du moins, que ce pouvoir d'achat ne doit pas baisser.

LES INCOHERENCES DE L'INDICE

Mais que voyons nous dans les faits ? Le SMIC n'a pas de lien avec les besoins concrets des travailleurs. Son évolution se fait donc en fonction de l'indice des prix à la consommation fixé tous les mois, par l'INSEE. Cet indice, lui non plus, n'a aucun lien direct avec la consommation réelle d'une famille de travailleurs. Il est calculé à partir de 284 articles qui comprennent plusieurs postes : alimentation, produits manufacturés (habillement, équipement, ménage, etc...) et services (loyers, santé, transports, etc...).

Le poids de chaque article dans le « panier de la ménagère » type, choisi par les statisticiens se fait selon une moyenne nationale. Comme une famille qui perçoit un revenu de 8 000 francs et une autre un revenu de 3 000 francs n'ont pas le même genre de dépenses, en fait, ce budget type, ne correspond à rien.

Prenez l'exemple du loyer. L'indice prend en compte qu'une partie des familles est locataire, alors qu'une autre partie ne paie pas de loyer parce qu'elle est propriétaire de son logement. Toutes les données du loyer étant intégrées, et la moyenne faite, l'indice estime que le poids du loyer est de 7,75% dans le budget, pas tout-à-fait 10% avec les charges. Autrement dit, pour un travailleur qui perçoit 3 000 francs, la part du loyer officielle est fixée à moins de 300 francs ! Quel travailleur, aujourd'hui, peut se loger — même dans un taudis — à ce prix ? La flambée des prix des loyers ces mois derniers, a porté ce poste de dépenses plus près de 30%... Le même problème de fond est posé pour les autres postes de dépenses, la part de l'alimentation en particulier.

Prétendre alors maintenir le pouvoir d'achat des smicards en indexant leur salaire sur l'indice

INSEE, comme le faisait le gouvernement de Giscard, c'est vraiment lancer de la poudre aux yeux.

LA CROISSANCE A L'ENVERS

En fait, les smicards perdent régulièrement de leur pouvoir d'achat. Il s'appauvrissement de plus en plus. D'autant plus que cet indice mal adapté n'a d'influence sur l'évolution du SMIC qu'avec plusieurs mois de retard. Le SMIC augmente dès que l'indice INSEE a dépassé 2%, dit la loi. Donc pas tous les mois. Et il y a un retard sur les prix. Pire encore, le calcul de l'indice est connu lui-même avec un retard d'un mois. L'indice de mars en avril, par exemple. Si le SMIC est augmenté au 1^{er} mai sur la base de l'indice de mars, son montant n'est déversé qu'en juin par le salarié qui reçoit son salaire fin mai. Le smicard a donc, en juin, un pouvoir d'achat qui correspond à celui des prix de mars, trois mois avant, et entre temps, les prix ont continué de grimper.

C'est le puissant mouvement de mai 68, qui a mis en évidence le scandale de ce retard du smicard sur l'ensemble des salariés : en mai 68, le SMIC, relevé de 30% n'avait pas encore rattrapé la progression des autres salaires depuis 1950 !

Ce retard s'accumule donc toujours, de mois en mois, d'année en année.

Il faut bien comprendre en effet, que l'évolution du SMIC n'est en règle générale pas appuyée par un rapport de force national qui pourrait imposer des rattrapages. En cela, il diffère tout-à-fait des salaires par professions ou par entreprises fixés par conventions collectives qui bénéficient de la mobilisation des travailleurs concernés. Non, le SMIC examiné annuellement par le Conseil des ministres, sur indications du Conseil national des conventions collectives, reste, en quelque sorte, à l'écart de la lutte de classe quotidienne. Il n'est concerné que par les très forts moments : une fois, depuis trente ans, lors de la grève nationale de mai 68.

Le fossé se creuse donc et avec lui, celui qui sépare les travailleurs les plus défavorisés des autres. Ce qui devait protéger les plus démunis devient donc l'instrument de leur maintien dans la misère. L'augmentation du SMIC à 3 400 francs, ça n'est donc pas une revendication creuse. C'est urgent, et au fond, ce n'est que rendre justice aux travailleurs les plus défavorisés. C'est diminuer sur leurs épaules la pression de l'exploitation, c'est leur donner les moyens de vivre un minimum les progrès intervenus depuis trente ans.



QUI EST CONCERNE ?

La question du relèvement du SMIC à 3 400F pose aussi celle du nombre de travailleurs concernés, directement et indirectement.

De ce point de vue aussi, cette revendication est particulièrement urgente et importante. La dernière analyse de l'INSEE sur les salaires porte sur les salaires d'il y a un an. Ceux d'avril 1980. La situation ne s'étant pas du tout améliorée depuis, on peut considérer que le gouvernement Mitterrand, en mai 81, va trouver un problème plus grave encore. Car c'est bien une accusation de la condition de la pauvreté faite aux travailleurs par les capitalistes, que constitue cette enquête de l'INSEE.

En avril 1980, le SMIC était à 2 300F environ. Le salaire moyen à 4 000F environ. Mais surtout, le salaire médian, (50% des salariés en dessous et 50% en dessus), était lui, à 3 330F. Inférieur au salaire moyen. Notons au passage à quel point cela prouve les inégalités de revenus salariaux dans notre pays !

Ce revenu médian à 3 330F correspond au salaire réellement perçu, c'est-à-dire qu'il tient compte des amputations qui sont faites sur la paie du fait des cotisations sociales, de la maladie non compensée, du chômage technique non indemnisé. Le salaire médian théorique est lui, fixé à 3 700F.

Même si ces chiffres sont aujourd'hui un peu dépassés, on peut tout de même en déduire que près de la moitié des salariés touchent des salaires inférieurs à 3 400F et se trouvent immédiatement concernés par le relèvement du SMIC que nous revendiquons. Qui sont ces salariés ?

Dans une enquête sur la pauvreté faite par les organismes gouvernementaux en décembre 80, on trouve ces catégories : dans les très bas salaires, ce sont surtout les apprentis, et des salariés un peu marginaux du style concierges, femmes de commerçants, handicapés... Réduits à une quasi mendicité, ils perçoivent des revenus estimés entre 1 000 et 6 000F (en 79), par an !!! Ils sont quelques 400 000.

Entre 75% du SMIC et le SMIC (pourtant, légalement les salaires au dessous du SMIC sont interdits) on trouve surtout des jeunes (58%) et des femmes (55%), donc en majorité des jeunes femmes. En nombre, ils représentent 6,6% des salariés. Parmi eux, 80% des hommes sont ouvriers, et les femmes qui touchent ces revenus sont ouvrières, employées ou personnel de service. Elles travaillent dans le textile, la santé ou le commerce non alimentaire.

11% des salariés touchent entre le SMIC et 3 000F. Là encore, ce sont des ouvriers à 80%, et pour les femmes essentiellement des employées de bureau.

C'est donc presque exclusivement la classe ouvrière et à ses côtés les employés, qui sont concernés directement par l'augmentation légitime du SMIC à 3 400F. C'est-à-dire, ce sont les forces productives du pays. Il s'agit donc aussi, de permettre aux travailleurs de profiter un peu des fruits de leur travail.

En outre, le relèvement du SMIC a une influence sur le revenu d'autres catégories sociales, indirectement cette fois. Sur le niveau général des prestations sociales, retraites, allocations familiales, allocations logement etc... dont le plafonnement, bien sûr doit être lui aussi relevé... Ainsi, du seul passage du SMIC à 3 400F, le niveau de vie de plusieurs millions de travailleurs sera amélioré. Et parmi eux, celui des retraités dont la majorité est dans une situation scandaleuse, tout le monde s'accorde à le reconnaître.

Le gouvernement Giscard affirme qu'en 1979, le Fonds national de solidarité a versé près de 13 milliards de francs pour lutter contre la pauvreté dans notre pays. Mais qui souhaite être un assisté du gouvernement ? C'est un droit fondamental de tout travailleur, actif ou inactif (quand il est à la retraite ou privé de travail), de vivre de son salaire et non de l'aumône de la bourgeoisie. Le relèvement du SMIC à 3 400F, c'est aussi cela.

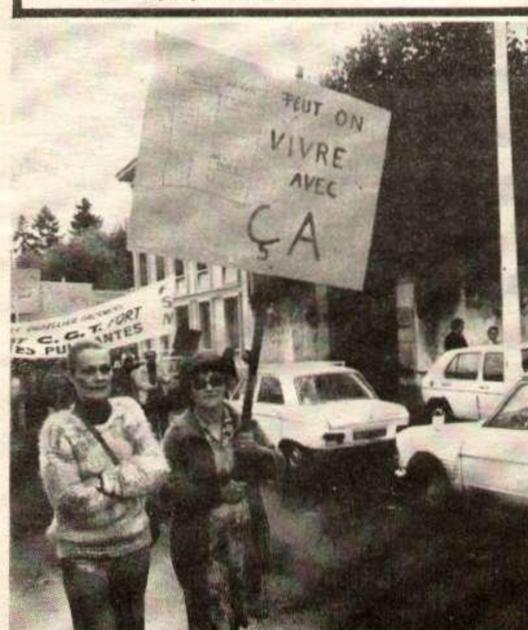
Claire MASSON

C.M.



ILS PEUVENT PAYER !
Pas d'argent pour financer une hausse substantielle du SMIC ? Demandez à Ambroise Roux, PDG de la CGE, à Pierre Moussa, PDG de la Banque Paribas ou à Marcel Dassault, l'avionneur milliardaire. Ils ont, eux, une idée très concrète des profits fabuleux dégagés par l'exploitation des travailleurs.

Dassault. L'homme qui peut afficher 23 907 133 francs sur sa déclaration d'impôt de 78. Soit la bagatelle de 200 millions de centimes par mois, 1 000 fois le salaire d'un smicard à l'époque.
A. Roux. Patron de la Compagnie générale d'électricité et depuis peu principal actionnaire de la Compagnie générale des eaux. Les profits CGE ont été de 2 000 millions de francs pour l'année 80. Soit une progression de 54% en un an.
P. Moussa. Placé à la tête du plus grand empire financier et industriel du pays : 800 000 salariés, 600 filiales et depuis peu la haute main sur le groupe Empain-Schneider dont les affaires dans le nucléaire sont particulièrement juteuses.
Trois exemples parmi d'autres...



C.M.

LA HAUSSE DES PRIX VIENT-ELLE DES HAUSSES DE SALAIRES ?

A l'approche d'une décision gouvernementale sur le montant du SMIC, on assiste à un étalage d'arguments fallacieux destinés à contrer la revendication d'un salaire minimum à 3 400 francs. Côté patronat, Ceyrac brandit les menaces d'une faillite généralisée qui entrainerait à coup sûr, selon lui, des surenchères de hausses de salaires. Devant un auditoire d'analystes financiers et de journalistes, J. Gandois, PDG de Rhône-Poulenc, affirmait gravement : « Mais, je ne suis pas totalement serein sur la question de l'augmentation du SMIC. En effet, dans un certain nombre de PME qui sont nos clients, les charges qui en résulteraient ne pourront me laisser indifférent. En fait, il ne faut pas oublier les répercussions éventuelles sur l'éventail des salaires. »

Côté syndicat, E. Maire se montre soucieux de ne pas bâtir des revendications sur du sable : tout, pas tout de suite ; il ne s'agit pas que les travailleurs soient payés en monnaie de singe. Certes, l'on sait fort bien que les patrons cherchent toujours, par la suite, à rattraper, à revenir sur les hausses de salaires arrachées par les travailleurs. Mais que penser de l'affirmation de Maire devant la presse trois jours après l'élection de F. Mitterrand : « Qu'une débâcle survienne par suite d'une distribution non maîtrisée des salaires, des revenus. On traiterait à la défective politique. » Donc, « pas de surenchères » ? Ainsi, selon lui, si les travailleurs réclament des hausses de salaires jugées trop importantes, telle une revalorisation du SMIC estimée trop grande, cela finalement leur retomberait sur le dos, car elles entraîneraient une hausse des prix d'autant plus forte et, pis encore, des faillites conduisant à un chômage encore plus grand ; bref, une « débâcle économique ». C'est pourquoi la CFDT revendique une hausse du SMIC d'à peine 10% au 1^{er} juin ou au 1^{er} juillet 81, hausse qui ne rattrape même pas l'inflation actuelle. Mais, la hausse des prix vient-elle effectivement des hausses de salaires ? Qu'en est-il de la fameuse « spirale inflationniste : salaire-prix » ?

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que le but de tout capitaliste, c'est de vendre sa marchandise pour avoir plus d'argent que ce qu'il a déboursé au départ pour la production de ce bien. Mais, d'où vient ce surplus, ce profit ?

D'OÙ VIENT LE PROFIT ?

Prenez un exemple : si le capitaliste a acheté des matières premières et des machines pour 400 francs, il est clair que celles-ci ne pourront donner au total au capitaliste plus que ce qu'elles lui ont coûté. Elles valent 400 francs et le prix que le capitaliste pourra en tirer sera de 400 francs. Il n'a donc rien perdu ni rien gagné. Alors, d'où vient ce surplus ?

Pour produire, le capitaliste emploie aussi des ouvriers et leur paie un salaire. Le salaire correspond, dans le meilleur des cas, à la valeur des objets élémentaires à l'entretien des ouvriers et de leur famille : les ouvriers gagnent uniquement de quoi reconstituer leur force de travail. Par exemple, sur 8 heures de travail, il y a 4 heures sous forme de salaire qui vont à l'ouvrier, 4 heures au patron que celui-ci emploiera par la vente de la marchandise produite. S'il fait accroître la productivité du travail en changeant les machines ou en augmentant les cadences, il emploiera une plus grande différence encore.

On le voit, ce surplus — la plus-value ou profit — provient de l'exploitation de la force de travail : c'est elle seule qui peut créer une valeur supérieure à celle qu'elle a coûtée au patron. Autrement dit, ce dernier « vole » l'ouvrier par rapport au travail qu'il a fourni en s'en accaparant une grande part, source de son enrichissement.

On le voit, ce surplus — la plus-value ou profit — provient de l'exploitation de la force de travail : c'est elle seule qui peut créer une valeur supérieure à celle qu'elle a coûtée au patron. Autrement dit, ce dernier « vole » l'ouvrier par rapport au travail qu'il a fourni en s'en accaparant une grande part, source de son enrichissement.

L'EXPLOITATION, SOURCE D'ENRICHISSEMENT DU CAPITALISTE

Donc, il s'enrichit du travail des ouvriers qu'il exploite. Il y a

brables, leurs caractères physiques fort divers et les usages dont elles font l'objet très différents. Elles ont une seule chose en commun et comparable : le travail fourni par les hommes. Ainsi la valeur d'une marchandise est-elle déterminée par le temps de travail socialement nécessaire (selon les normes techniques... de la société) à sa production. Cette dépense de travail nécessaire à la production comprend :

— l'usure des machines... et la consommation en produits rentrant dans la fabrication du produit (matières premières) : c'est le capital constant.

— la dépense du temps de travail fourni par l'ouvrier. Comme on l'a vu, cette partie se décompose en salaire (capital variable) qui permet à l'ouvrier de reconstituer sa force de travail et tout le reste du temps de travail est fourni gratuitement aux capitalistes (plus-value ou profit).

Dans ces conditions, augmenter les salaires revient à modifier la répartition entre salaires et profits. Mais cela ne modifie en rien la quantité de travail nécessaire à la production, la valeur de la marchandise produite. Si celle-ci est de 100, « le nombre 100 est le même qu'il se décompose en 20 plus 70 plus 10 ou en 40 plus 30 plus 30 » (K. Marx). Simple dans un travail pénible, ennuyeux, moyennant un salaire qui leur permet à peine de vivre, parce que le salaire ne correspond qu'à une faible partie de la totalité du travail fourni. Ceci, d'autant plus que la hausse des prix dépasse toujours celle des salaires payés en argent sans parler des impôts et taxes à payer.

Pour empêcher les travailleurs de lutter pour de justes revendications salariales, les patrons inventent de toute pièce que la hausse des salaires est cause de celle des prix. Pratique courante : ils bloquent les salaires sous le prétexte de la lutte contre l'inflation, cherchant par là à justifier la dégradation du niveau de vie des travailleurs.

LES MONOPOLES, RESPONSABLES DE LA HAUSSE DES PRIX

Parce que les monopoles, contraints d'augmenter les salaires par la lutte des travailleurs, refusent de voir affecter leurs profits, ils utilisent leur position dominante sur le marché pour augmenter leurs prix. Une étude du Fédéral Trade Commission des USA a montré que les prix de l'alimentation ont crû de 67% entre 1970 et 1977. Au cours de la même période, les profits des trusts alimentaires ont grimpé de 150%, alors que la part des salaires était restée à peu près stable.

On veut nous faire croire que les revendications de salaires entraînent la hausse des prix, alors que c'est, seule, la loi du profit qui en est responsable. On vise par là à détourner les travailleurs des luttes pour défendre leur pouvoir d'achat par des revendications salariales légitimes.

Catherine LEMAIRE

LA VALEUR DES MARCHANDISES

Les marchandises sont innom-

PAS D'INDEMNITE DE CHOMAGE INFERIEURE AU SMIC

Le SMIC est un minimum pour survivre, ce minimum aujourd'hui, c'est 3400F. Personne ne devrait être condamné à se débattre avec des revenus inférieurs. Et pourtant, on est bien loin du compte. Nous ne prendrons que deux exemples: 107609 chômeurs ne perçoivent que 26,50F par jour, l'allocation de fin de droits, et 30% des 1700000 chômeurs inscrits à l'ANPE ne touchent rien. En attendant de trouver un emploi, en attendant qu'on leur en propose un, les chômeurs, aujourd'hui, rognent sur tout, vêtements, nourriture, pour tenter de faire la soudure. Sans ressources, rejetés hors du monde du travail, humiliés dans leur dignité, les chômeurs savent ce que c'est que l'angoisse, le désespoir avec son acte extrême: le suicide, comme ces deux jeunes chômeurs qui se sont donnés la mort, samedi 16 mai à Clermont-Ferrand. Il faut en finir vite, porter toutes les indemnités chômage au SMIC, abolir le système des radiations et des cessations de paiement, rétablir leurs droits à la Sécurité Sociale à des milliers de chômeurs. Ce sont des mesures urgentes, vitales pour un million sept cent mille d'entre nous.

Déjà en octobre 1977, le ministre du Travail observait que les chômeurs, chefs de famille, disposaient pour survivre de moins du SMIC. Cette tendance s'est affirmée depuis quatre ans. Fin juin 1980, sur 1 296 000 demandeurs d'emploi recensés officiellement, seuls 731 300 percevaient des indemnités. Si l'on veut avoir une idée plus exacte de la situation péculaire du million et demi de chômeurs, il faut examiner le tableau des allocations de chômage en vigueur depuis le 1er juillet 1979:

L'allocation de base s'élève à 26,50 francs par jour, plus 42% du salaire des trois derniers mois, valable un an pour ceux qui ont moins de 50 ans, 751 jours pour ceux âgés de 50 à 55 ans et 912 jours pour ceux de plus de 55 ans.

L'allocation spéciale est attribuée aux travailleurs victimes d'un licenciement économique, sa partie fixe s'élève à 26,50 francs par jour, plus 65% du salaire antérieur pendant le premier trimestre de chômage, à 60% pendant le second trimestre, 55% pendant le troisième trimestre, 50% pendant le quatrième, elle est valable pendant un an.

L'allocation de fin de droit concerne les chômeurs qui ont épuisé tous leurs autres droits, elle s'élève à 28,50 francs par jour,

valable pendant 9 mois en-dessous de 50 ans, un an entre 50 et 55 ans, 15 mois pour ceux de plus de 55 ans.

L'allocation forfaitaire concerne les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les détenus libérés, les femmes seules. Son montant s'élève soit à 26,50 francs, soit à 39,75 francs, soit à 53 francs selon la catégorie. Elle est valable un an.

La garantie de ressources s'élève à 70% au moins de l'ancien salaire et ne concerne que les chômeurs âgés de 60 ans à 65 ans.

Le Fonds national de l'emploi garantit 70% du salaire antérieur à ceux âgés de 55 à 60 ans.

L'indemnité de formation garantit 100% du salaire journalier pendant un an.

Le mécanisme de l'indemnisation du chômage connu, on peut apprécier dans toutes ses latitudes la pauvreté des chômeurs. En janvier 1981, 592 794 chômeurs, 145 822 de plus qu'en janvier 80, touchaient l'allocation de base avec sa partie fixe à 26,50 francs. En janvier 81, 143 117, soit 9 247 de plus qu'en janvier 80 percevaient l'allocation spéciale avec sa partie fixe à 26,50 francs; 107 609 soit 26 719 de plus qu'en janvier 80, touchaient l'allocation de fin de droits, 26,50 francs en tout et pour tout; 93 356 touchaient

l'allocation forfaitaire, 15 606 de plus qu'en janvier 80, soit de 26,50 à 53 francs. L'augmentation de janvier 80 à janvier 81 des indemnités de tous genres ne doit pas être appréciée positivement, au contraire le nombre des indemnités du début de l'année 80 à celui de 81 ne reflète pas le nombre accru des chômeurs, lors de cette période. Comme le remarque le rapport français présenté à la Commission des communautés européennes «La pauvreté et la lutte contre la pauvreté»: «La première conséquence de ce chômage est la chute, voire la disparition des ressources». «La récente réforme de l'indemnisation ne permet que d'indemniser faiblement les chômeurs de longue durée et ne couvre pas du tout les chômeurs de très longue durée».

En effet, avec la disparition de l'allocation d'aide publique, 200 000 chômeurs ont perdu tous leurs droits de juillet 79 à juillet 80. Par ailleurs, les droits aux prestations de chômage sont limités, globalement, à une année; passé ce délai, ces chômeurs ne perçoivent plus rien, et une année après cette cessation du paiement de leurs indemnités, ils perdent leurs

droits à la Sécurité sociale. Il ne leur reste qu'une possibilité, contracter une assurance sociale personnelle à 360,00 francs par mois. Enfin rappelons que seules les périodes de chômage indemnisées sont prises en considération pour le droit à des pensions de retraite.

Sur les 100% de chômeurs recensés par l'ANPE, 30,8% (en mai 80) ne percevaient rien. 11 000 chômeurs (selon l'ANPE), 13 000 selon la CGT, sont l'objet d'une radiation définitive à l'ANPE, ce phénomène n'est pas prêt de disparaître, s'il n'y a pas de modification de l'indemnisation, puisqu'en février 81: 232 421 chômeurs étaient inscrits à l'ANPE depuis un an ou deux ans contre 212 817 en février 80, et 133 749 en février 81 depuis plus de deux ans contre 121 565 en février 80. L'administration use de plusieurs ficelles pour cesser, définitivement, le paiement de leurs prestations aux chômeurs, radiation pour défaut de pointage, fin de droits réglementaires, non renouvellement de prolongation des indemnités. Or, il faut savoir que ceux qui sont le plus touchés par ces cessations de paiement, appartiennent aux

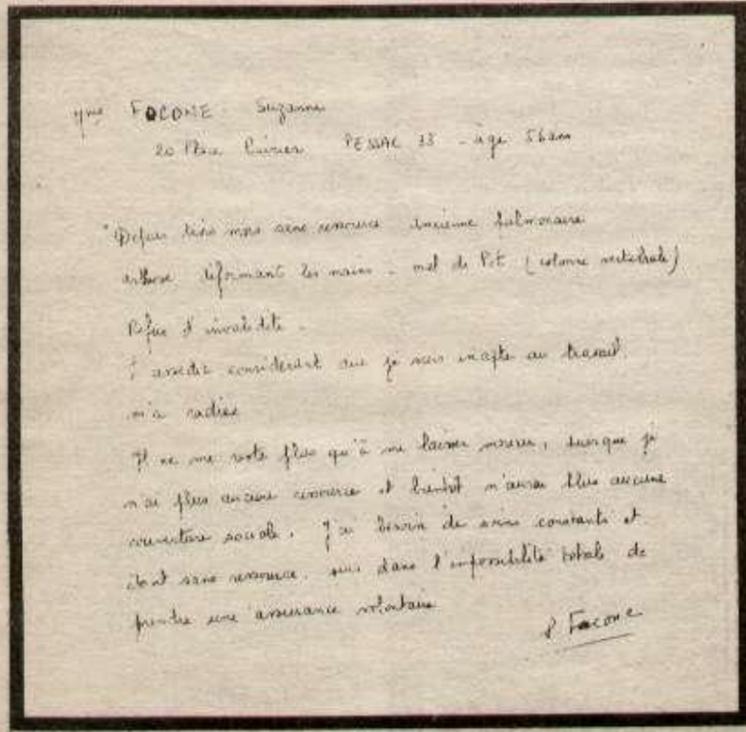
catégories qui sont le plus confrontées aux difficultés de la recherche d'un emploi, et/ou aux catégories qui connaissent la plus longue durée de chômage: ceux de plus de 50 ans, les femmes et les jeunes.

Comment s'étonner que sur 6 000 personnes chômeuses recensées par le Secours catholique, 94% ne disposaient d'aucune ressource ou de ressources nettement insuffisantes pour vivre, 45% des demandes de secours concernaient l'alimentation, 38% les vêtements, 21% avaient accumulé des arriérés de loyers, et 37% des dettes à l'égard de l'EDF.

Un des derniers travaux de l'INED (Institut national des études démographiques) constate une hausse des suicides. «Faut-il relier le phénomène (augmentation des suicides) à la montée du chômage chez les jeunes? Une certaine corrélation existe, à n'en pas douter (...). L'incidence du suicide a brusquement augmenté peu après l'entrée de la crise économique dans sa phase la plus aigüe».

Nathalie VILLOTIERS

Parmi d'autres, un témoignage éloquent présenté par la Vie Ouvrière en janvier.



RENAULT-MONTPPELLIER QUAND UN LICENCIEMENT EN CACHE D'AUTRES

Commencée avant le deuxième tour des présidentielles (2 et 7 mai), la grève des Renault en est à son quinzième jour. Grève avec occupation des locaux, jour et nuit, et piquet de grève. Une grève dure, massivement suivie par tous les ouvriers, auxquels se sont joints ensuite une bonne partie des bureaux puisque 146 signatures ont été recueillies sur l'ensemble du personnel qui n'attient pas les 200. Des débrayages de soutien de deux heures à Renault Nîmes, les mercredi 13 et vendredi 15 mai, et l'engagement de délégués CGT à venir manifester avec ceux de Montpellier, si la direction maintient sa position.

De nombreux messages et télégrammes de Montpellier mais aussi d'une douzaine de succursales de toute la France (CGT Crosdecagnex, Michelet et Plombière à Marseille etc...). Mais aussi de Billancourt d'où la coordination CGT Renault écrit: «plein soutien à votre lutte contre licenciement abusif STOP Agissons dans toutes succursales».

Le licenciement d'une employée dactylographe est devenu une affaire nationale. Il est vrai que son cas à lui seul, le mérite; mais au delà de cet acte injuste qui a suscité une légitime révolte, les arguments avancés par la direction témoignent d'autres ambitions, heureusement éventées et dénoncées par la

CGT Renault! «Le directeur, le roi David, comme on dit ici, le jour de son installation nous a montré ses dents, et depuis, il n'a pas arrêté de mordre!»; il justifie le licenciement d'après un article d'une convention collective (la CCNCR) que la CGT n'a pas signée, qu'il n'a pas le droit d'appliquer puisque ce sont les «accords d'entreprise Renault» signés par tous les syndicats et valables jusqu'en juin 82 qui régissent aussi toutes les succursales Renault! Cela veut dire que la direction de Montpellier tente de créer un grave précédent qui pourrait servir de jurisprudence pour d'autres licenciements.

A cela, la CGT dit non! Elle exige la réintégration de l'employée, le paiement des jours de grève et d'autres revendications locales. Présent à la conférence

de presse, l'inspecteur du Travail a été favorablement impressionné par les arguments de la CGT. Après avoir escaladé la fenêtre donnant accès à la salle de la conférence de presse, le maire est également venu apporter le soutien du Conseil municipal aux grévistes qui l'avaient déjà reçu du PCF, du PS, du PCML comme devait le rappeler les délégués CGT. Alors que le Tribunal des référés a prononcé l'expulsion et l'évacuation des locaux, il semble que le préfet n'ose envoyer des CRS, au lendemain d'élections. Dans ce contexte favorable, comme l'affirmait le délégué CGT et d'autres avec lui, il faut développer le rapport de force, imposer la réintégration de Madame Jourdan Jacqueline.

Michel LOPEZ

REPRESSION CONTRE LES EDUCATEURS DU SNEPAP/FEN

Philippe Pottier, secrétaire général du SNEPAP/FEN, syndicat des éducateurs de l'administration pénitentiaire, et Hélène Crié, éducatrice, avaient été condamnés en décembre 80, pour avoir transmis de la correspondance entre deux jeunes détenus de Fleury Mérois.

Ils avaient fait appel. Le tribunal a renouvelé la condamnation, 4 mois de prison avec sursis. Il est temps que cette justice qui condamne des éducateurs pour avoir fait en quelque sorte leur métier, un responsable syndical au plus haut niveau, cesse.

CFDT

MAIRE MET LA BARRE AU PLUS BAS

Le 13 mai dernier, Edmond Maire a présenté les «priorités» que la CFDT défendrait après l'entrée en fonction de Mitterrand.

En ce qui concerne le SMIC, elle réclame une majoration, en juin ou juillet, de 10%, qui correspondrait à une augmentation du pouvoir d'achat de 7,3%. L'objectif est que le pouvoir d'achat du SMIC augmente de 30% en trois ans.

Au sujet des 35 heures, Edmond Maire préconise leur obtention dans un délai de 5 ans.

«Le danger majeur, devait déclarer Edmond Maire, est une débâcle économique à la suite d'une redistribution non maîtrisée».

Ces prises de position appellent plusieurs remarques :

1) Les priorités définies par le bureau national de la CFDT prennent bien peu en compte la situation des travailleurs les plus gravement touchés par la politique capitaliste. Elles ne semblent pas considérer qu'il y ait une réelle urgence à améliorer immédiatement, de façon suffisamment sensible, la situation de ces travailleurs. Une majoration du SMIC de 10%, voilà qui est bien peu ambitieux et qui ne marquerait pas un progrès bien notable.

Il est également frappant que, parmi les priorités définies, il n'y en ait aucune qui vise à améliorer de façon immédiate et sensible la situation de centaines de milliers de travailleurs au chômage, n'ayant même pas droit au SMIC. N'y a-t-il pas là pourtant nécessité de mesures urgentes ?

2) Les objectifs fixés par la CFDT sont en retrait par rapport à ceux qui étaient définis par la CFDT elle-même avant l'élection de Mitterrand. Cela est particulièrement frappant au sujet du SMIC. Il y a quelques semaines encore, la CFDT était l'organisation syndicale qui fixait la barre le plus haut, en réclamant 3 400 francs au 1/4/81. Ce qui était nécessaire pour vivre sous Giscard n'est-il plus sous Mitterrand ? Cela préjuge mal de la manière dont la CFDT entend défendre les intérêts des travailleurs dans la période à venir.

3) On peut douter de l'efficacité, du point de vue de l'aboutissement des revendications des travailleurs, d'une démarche consistant à fixer la barre au plus bas, à reculer sur ses exigences, avant même toute tentative pour les imposer au patronat. A la différence de la CFDT, celui-ci continue à faire preuve d'une grande fermeté, ne voulant rien lâcher de significatif. C'est ce que rappelait encore

Ceyrac, à l'occasion du lancement du train des «Echos».

Devant ces prises de position de la direction de la CFDT, on ne peut que partager ce jugement d'Henri Krasucki, au nom de la CGT : «Les travailleurs sont en droit d'attendre mieux» et cette appréciation : «On ne va jamais à une négociation en commençant par réduire en baisse des propositions raisonnables».

4) Le danger majeur n'est-il pas qu'au nom des «contraintes économiques» les travailleurs se voient privés des transformations qu'ils peuvent attendre de l'élection du 10 mai ?

CGT

«ÇA PEUT ETRE FORMIDABLE MAIS NOUS DEVONS NOUS EN OCCUPER NOUS MEMES»

Ces jours-ci ont pris une couleur de rentrée syndicale. C'est bien compréhensible d'ailleurs, l'élection de Mitterrand ayant ouvert une nouvelle ère à l'action syndicale. Pour la première fois depuis de nombreuses années, gouvernement et syndicats se trouvent dans le même camp.

Vendredi 15 mai, la CFDT Union régionale Paris réunissait ses militants à la Bourse du Travail. Edmond Maire y développait le résultat de la réunion exceptionnelle du Bureau national sur les nouvelles orientations du syndicat. Lundi 18, l'Union régionale Ile-de-France de la CGT prenait le relais. Devant quelques 8 000 militants, Henri Krasucki faisait, à son tour, le compte rendu des travaux de la commission exécutive de la CGT réunie le 15 mai.

Sous l'immense chapiteau bleu dressé pour l'occasion à la Porte de Pantin, la foule de travailleurs a acclamé à plusieurs reprises le secrétaire de la CGT quand il a

lancé «Giscard est battu, Barre c'est fini!», tant est forte la haine que ces dirigeants de la bourgeoisie avaient suscitée depuis des années. Giscard est battu, comment

agir maintenant ? C'est à la foule de questions que se posent les travailleurs après cette première victoire, que prétendait répondre la direction de la CGT.

En fait, la direction de la CGT s'est avant tout adressée à ses militants pour leur demander d'être offensifs dans la situation nouvelle qui s'ouvre. «événement considérable et réjouissant... jamais vu depuis 34 ans». La CGT a été partie prenante de façon importante de l'élection de François Mitterrand, Krasucki rappelant que c'est par son action de tous les jours depuis 74, puis dans la dernière période, par ses appels directs, que la CGT avait renforcé le courant anti-Giscard, le courant pour les changements. Appel à la mobilisation de toute l'organisation dans l'enthousiasme de la situation nouvelle, mais aussi appel au réalisme et à garder les yeux ouverts pour que les travailleurs ne soient pas frustrés des changements qu'ils souhaitent. La CGT doit, avant tout, se renforcer. Se renforcer par l'adhésion massive et la création de nouvelles sections, en particulier dans les PME. Ses militants doivent aussi prendre résolument la tête, dans les entreprises, du mouvement qui doit permettre, dès aujourd'hui, de régler tout ce qui peut et doit être réglé : conditions de travail, niveaux de salaire, application de la loi que les patrons ont eu pour habitude de transgresser ces dernières années. Bref, la CGT doit entrer dans l'ère nouvelle à la pointe du combat contre les patrons. «Partout les travailleurs sont mieux placés pour se faire respecter, il faut se mettre à jour.»

En ce qui concerne les rencontres avec le nouveau président et le nouveau gouvernement non encore en place, que la CGT souhaite clairement d'Union de la gauche — le dirigeant syndical n'a pas voulu s'engager plus précisément. «Par courtoisie», la CGT ne présentera qu'au dernier moment la base de ses revendications qui restent celles du 40e Congrès, mais qui devront être adaptées à la période. La CGT tient à se maintenir en interlocuteur face au nouveau gouvernement. «Le syndicat doit être un contre-poids. Mais avec un gouvernement qui défend réellement les intérêts des travailleurs, c'est différent. La CGT doit s'adapter à un gouvernement coopératif.»

Appelant à la lutte, à l'action — «tout en préférant la négociation» — la direction de la CGT s'est aussi prononcée sur l'unité d'action, nécessaire, mais qui doit se faire sur des bases claires. «Il faut tirer les leçons du passé». Il ne s'agit donc pas de passer avec une quelconque organisation des accords préalables.

Une CGT forte et mobilisée dans les entreprises, une CGT négociateur responsable et sérieux face au patronat et avec le gouvernement, tels étaient, en conclusion, les points forts dégagés par la direction confédérale vendredi dernier. Et surtout, en aucune façon les travailleurs ne doivent abandonner leur vigilance : «C'est un chantier à bâtir, nous le construisons ensemble. Ça peut être formidable, mais nous devons nous en occuper nous-mêmes»...

Claire MASSON

Un riche bilan

pour les tribunaux de la jeunesse CGT

«Il ne suffit pas de changer les gens, il faut surtout changer les choses.» déclarait A. Guinot, secrétaire du centre confédéral de la jeunesse CGT, dans le bilan qu'il dressait des Tribunaux de la jeunesse. L'élection de Mitterrand à la présidence de la République est un tremplin, le meilleur dont on peut disposer, aujourd'hui, électoralement, pour la satisfaction de nos revendications. Les 10 000 jeunes participant aux Tribunaux de la jeunesse ont dressé un réquisitoire cinglant, authentique, du gouvernement Giscard-Barre. Ces 10 000 jeunes qui s'étaient déplacés, combien d'autres voix drainaient-ils derrière eux ? Des milliers et des milliers.

Les Tribunaux de la jeunesse, organisés par la CGT, expriment les termes du débat. D'un côté le chômage, l'intérim, la répression antisyndicale, de l'autre l'immense volonté de changement de la jeunesse. Et ce changement-là s'opérera surtout par la lutte organisée contre le patronat, comme en témoigne l'embauche d'intérimaires obtenue par la mobilisation des militants CGT au cours de ces tribunaux.

Le gouvernement Giscard-Barre a été vaincu, mais le patronat, la bourgeoisie monopoliste dont ils servaient les intérêts, eux demeurent. Ce n'est pas par grandeur d'âme qu'ils satisferont les revendications des travailleurs, mais parce qu'ils y seront contraints. De même l'immense aspiration du peuple au changement doit tenir compte de l'impressionnant arsenal répressif dont le patronat bénéficie, c'est pourquoi dès aujourd'hui toutes les lois et décrets spoliant les libertés démocratiques et syndicales doivent être abrogés.

Le droit au travail, est un droit constitutionnel, il implique celui d'une vie décente. Les chômeurs privés de travail sont du coup, quasiment privés des droits les plus élémentaires, comme celui de se nourrir, de se loger. Michel Didier, 19 ans, chômeur à Marseille : «Barre dit "les chômeurs n'ont qu'à créer leur entreprise". Mais comment voulez-vous à 19 ans que je crée une entreprise ? Et avec quels moyens ? 25 francs par jour, vous croyez que c'est suffisant ? Nous sommes 35 000 jeunes chômeurs dans les

Bouches-du-Rhône. Beaucoup sont comme moi, chômeur avant d'avoir travaillé. Quand un jeune se présente dans une entreprise en vue d'une hypothétique embauche on lui dit généralement, parfois avec mépris : "Vous êtes trop jeune, vous n'avez pas assez d'expérience". Mais comment avoir de l'expérience si l'on ne travaille pas ?»

Las de pointer, de contempler les mêmes annonces d'emploi aux ANPE quasiment racornées par le temps, les jeunes chômeurs s'inscrivent dans différentes agences d'intérimaires, grossissant le flot de main-d'œuvre corvéable, licenciable du jour au lendemain. La lutte contre l'intérim est un des chevaux de bataille du centre confédéral de la jeunesse CGT. Du 17 mars au 11 avril, la mobilisation a permis l'embauche de 25 intérimaires aux Galeries Lafayette, de 3 à Rhône-Poulenc, de 180 à Vidéocolor à Lyon, de 450 à la SNECMA-Corbeil, de 14 à RVI-Vénissieux, de 250 à Chaffoteaux-&Maury à Saint-Etienne, de 9 aux Verreries de Puy-Guil-laume dans le Puy-de-Dôme, de 109 à Renault-Flins, de 25 sous contrat de 6 mois et de sous contrat définitif à la Société mécanique de Lyon, de 24 à Fendor dans le Rhône.

Belfackht Abile, employé municipal, 28 ans, licencié par Defferre, apporte un témoignage accablant de sa condition de travailleur immigré : «(...) La CRAU s'est aussi le stade de l'injustice où la législation du travail est totalement ignorée. Plusieurs travailleurs algériens

ont été chassés après des congés maladie ou accidents du travail, en perdant tous leurs droits (congés annuels, ancienneté) La CRAU, c'est le lieu où les travailleurs immigrés deviennent des handicapés physiques: En août 1976, on renvoie un travailleur algérien qui n'est plus rentable, victime d'un accident du travail, il a eu trois côtes cassées après une chute de 3 mètres (...).»

Le patronat réprime, par justice de classe interposée, par une législation conforme à ses intérêts, les travailleurs en lutte. Le patronat fiche, encadre par ses syndicats-maison les ouvriers. Ainsi Florinda Quenel, responsable du CDJ à Paris et deux de ses camarades des Assurances VIA, est condamnée à verser 480 millions pour fait de grève. Di Liberto, responsable des jeunes mineurs de Lorraine, a été licencié pour fait de grève par la direction des Houillères de Lorraine. Christine Harby de l'entreprise Moreau dans les Charentes, a été l'objet d'une menace de licenciement parce qu'elle voulait monter une section CGT à Montbrun.

Joël Girard à Talbot : «Dès le début, j'ai été placé en garde à vue, sous la surveillance d'un agent de maîtrise, militant CSL. Celui-ci a réellement mis tout en œuvre pour me rayer des effectifs Talbot. Avant les élections professionnelles, nous avons connu une période où Talbot licencierait un camarade par semaine. Dans le même temps, la CSL organisait la répression envers les travailleurs, les menaçant de licenciements, s'ils prenaient les deux bulletins de vote aux élections professionnelles. Le déroulement de ces élections fut aussi un dur moment pour les travailleurs, surtout pour les candidats et militants CGT : tout était organisé de manière à nous empêcher de surveiller correctement leur déroulement».

Nathalie VILLOTIERS

POUR NOUS JOINDRE FAITES LE 205.51.10

ARRET DES EXPULSIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES

Les diverses réactions des associations d'immigrés, des organisations se préoccupant des problèmes des travailleurs immigrés (et dont nous ne donnons ici qu'un aperçu), les extraits que nous citons d'une lettre adressée par une jeune Française à l'ex-ministre Stoléro le mois dernier (et communiquée à notre parti en même temps qu'à d'autres organisations), les propos de René Mazenod secrétaire national du MRAP: tout cela donne la mesure des méfaits de la politique de Giscard-Barre en matière d'immigration et, en même temps, des espoirs soulevés par la défaite aux présidentielles de l'artisan en chef de cette politique.

Ces espoirs ne doivent pas être déçus. Des mesures d'urgence doivent être prises: arrêt des expulsions, abrogation de la circulaire Stoléro, régularisation des sans papiers, annulation d'expulsions antérieures... Puis

doivent être abrogées les lois et réglementations discriminatoires en vigueur (loi Bonnet) en même temps que doivent être préparées les nouvelles dispositions propres à assurer l'égalité des droits entre Français et immigrés, en coopération avec les intéressés eux-mêmes, en premier lieu, les immigrés et leurs associations.

Il y va de l'intérêt de tous les travailleurs. Mais cette vérité-là a été obscurcie et masquée, par l'héritage de siècles de colonialisme, par la propagande développée à grande échelle par les tenants de l'ancienne politique surtout.

C'est pourquoi il faudra en outre, que soit fermement combattu le racisme dont l'ancien gouvernement s'était fait le champion: toute cette insidieuse propagande qui visait à faire des immigrés les boucs émissaires de toutes les

difficultés, à faire croire que leur expulsion donnerait aux autres emploi et sécurité. Les auteurs d'attentats racistes, de propagande raciste, à l'égard desquels l'ancien gouvernement faisait preuve d'une mansuétude complice, doivent être poursuivis et condamnés, y compris (et en particulier) dans les rangs mêmes de la police.

Tout cela ne sera pas sans difficultés: la politique anti-immigrés de Giscard-Barre était l'un des piliers de sa politique générale, au service du patronat, pour faire payer la crise aux travailleurs.

Les immigrés étaient très nombreux la nuit du dimanche 10 mai, à la Bastille, parmi tous les autres travailleurs, pour manifester leur espoir. Ils sont prêts sans aucun doute à agir avec les autres travailleurs, pour que ces espoirs deviennent réalité.

Gilles CARPENTIER

LE MRAP SOULIGNE L'URGENCE DE LA MESURE

Combien de pleurs, de cris d'indignation, de manifestations de soutien aux immigrés, de révoltes contre le gouvernement a suscitées le septennat de Giscard! Le plus haut responsable du racisme d'Etat. Nous l'avons chassé, mais nous vivons encore sous ses lois, sous les décrets de son gouvernement, sous les circulaires de ses préfets. En attendant que le nouveau Parlement abroge les lois racistes, tous les actes d'expulsion doivent être annulés. Trois grèves de la faim, l'une d'un jeune immigré partagé par deux ecclésiastiques à Lyon, l'au-

tre à Massy et la troisième à Orléans de travailleurs immigrés, ont eu un écho et des résultats certains: pour le problème soulevé par la première (les jeunes de la nouvelle génération issue de l'immigration), Bonnet, ex-ministre de l'Intérieur, a été contraint de mettre un terme suspensif, mais provisoire aux arrêts d'expulsion à leur égard, et le préfet de l'Essonne a dû délivrer des titres de séjour (également provisoires) aux 21 sans papiers de Massy.

Le MRAP a soutenu et soutient ces travailleurs, René Mazenod, secrétaire

national du MRAP, chargé de l'immigration, a fait le point, pour nous, de l'urgence des mesures à prendre par rapport aux immigrés. Dans un prochain hebdomadaire nous aborderons avec lui le problème plus spécifique de la nouvelle génération issue de l'immigration.

« La grève de la faim de Lyon a révélé à l'opinion publique la spécificité des problèmes des jeunes gens issus de la nouvelle génération de l'immigration, la manière dont le gouvernement de Giscard les expulsait et a posé de surcroît

le problème global de l'immigration. Nous avons édité une plaquette de quatre cartes postales, l'une adressée au ministre du Travail, et au secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels et immigrés, l'autre au ministre de l'Intérieur, la troisième au préfet exigeant "l'arrêt immédiat de tout refoulement ou expulsion hors de France, notamment des expulsions qui touchent les jeunes de la "Nouvelle génération" tout particulièrement algérienne. L'annulation de toutes celles qui, en général, ont été abusivement prononcées contre eux."; la quatrième adressée au MRAP. Nous avons voulu, ainsi, nous opposer aux expulsions des jeunes, mais à toutes les expulsions en général, par ailleurs nous nous bagarrons pour que les annulations revêtent un aspect rétroactif. Prenons un exemple: l'année passée, 5 000 jeunes algériens ont été expulsés, qu'ont-ils faits? Une bonne partie d'entre eux est revenue clandestinement en France. Aujourd'hui, ils sont sans papiers, victimes potentielles de la loi Bonnet qui expulse tout étranger démuné de papiers. Avec l'annulation des expulsions, ces travailleurs auront droit à des papiers! A ce propos, il faut rappeler les scénarios de l'expulsion: la circulaire Stoléro permet à l'administration de refuser le renouvellement des papiers à un travailleur étranger, dès lors qu'elle considère la branche professionnelle dans laquelle il travaillait surchargée. Que cela signifie-t-il, aujourd'hui, avec le chômage que l'on connaît? Succède à l'application de cette circulaire, celle de la loi Bonnet autorisant l'expulsion de tout travailleurs immigré démuné de papiers... ».

PRISE DE POSITION DU CLAP

L'assemblée générale du CLAP (1), réunie les 16 et 17 mai 1981, salue avec soulagement et espoir la fin d'un pouvoir marqué par sa politique d'étranglement des libertés et par le développement de pratiques et réglementations ségrégationnistes et discriminatoires vis-à-vis des communautés immigrées. (...) Elle considère que, sans même attendre le recours à la voie législative, des mesures

d'urgences doivent être prises immédiatement par le nouveau gouvernement:

- arrêt des expulsions,
- arrêt de la répression policière et des abus et tracasseries administratives notamment quant à l'accueil des travailleurs immigrés au moment du renouvellement de leurs titres de séjour. Ces mesures s'imposent particulièrement aujourd'hui à l'égard des résidents algériens, que ce soit à

Paris ou en province.

- régularisation de la situation administrative des travailleurs sans papiers.

- annulation de la circulaire Stoléro du 10 juin 1980 ainsi que des autres circulaires discriminatoires.

- abrogation de tout obstacle aux regroupements familiaux.

(1) Comité de liaison pour l'alphabetisation et la promotion.

...ET DE SOS-REFOULEMENT

(...) Depuis 7 ans, la situation des travailleurs immigrés s'est dégradée et est devenue de plus en plus précaire du fait de la politique menée par Giscard d'Estaing. La loi Bonnet permet de multiplier les expulsions et par le biais de circulaires et de consignes les plus souvent clandestines et illégales, leurs droits sont bafoués tous les jours.

L'arrivée d'un président de gauche à la tête du pays doit permettre que dans les semaines qui viennent soit abrogée la circulaire Stoléro, que cessent les expulsions de jeunes, les entraves illégales au regroupement fa-

miliaux, les refoulements aux frontières et les pratiques abusives dont sont victimes les Algériens pour le renouvellement de leurs titres de séjour. Tout cela en attendant qu'un véritable débat de fond puisse avoir lieu sur l'ensemble des

Ce communiqué daté du 13 mai, est signé par de nombreuses associations de travailleurs immigrés (Marocains, Algériens, Portugais, Sénégalais, Ivoiriens, Tunisiens, Comoriens, Mauriciens, d'Afrique Noire), de solidarité ou de soutien aux travailleurs immigrés

problèmes d'immigration, ce qu'a toujours refusé le gouvernement Giscard.

Le Collectif SOS-Refoulement continuera à se battre solidairement avec les associations de travailleurs immigrés pour la reconnaissance de leurs droits.

(GISTI, FASTI, Accueil et Promotion, etc...) et d'autres organisations, syndicales, humanitaires, de divers milieux (URP-CFDT, CSCU, Ligue des droits de l'Homme, CIMADE, Syndicat de la Magistrature, des Avocats de France, etc...).

Témoignage

« Pas de frontières pour la classe ouvrière »

Monsieur le Ministre,

Je suis française, j'ai 18 ans et je suis en apprentissage de menuiserie, après 6 mois de chômage, (ce n'est pas toujours aussi facile qu'on veut bien nous le dire, de trouver un emploi dans le bois pour une fille).

« Pas de frontières pour la classe ouvrière » ! C'est un des slogans que nous avons scandé le 4 avril entre Barbès et Nation, pour protester contre les mesures prises sur les immigrés.

Slogan qui me touche particulièrement, car il évoque pour moi la situation à laquelle je me trouve confrontée.

Depuis des mois, nous faisons des recherches et des démarches pour faire venir en France un Portugais de 22 ans.

Vous me direz: "Ça n'est pas possible!" (on me l'a déjà dit). Et pourtant je persiste dans mon obstination à refuser ce NON que vous avez décrété dans votre circulaire. Ce non qui interdit aux étrangers (pas n'importe lesquels) d'immigrer en France. Et ce n'est pas seulement l'immigration que vous empêchez!

Ce Portugais dont je vous parle est mon... "fiancé" (je crois que c'est le mot que l'on emploie), fiancé? c'est un bien grand mot quand on en est réduit à ne se voir qu'aux congés payés. (...)

Et ce mur, Monsieur le Ministre, c'est vous qui l'avez dressé, vous et ce gouvernement qui nous promet des tas d'améliorations! Améliorations? de quoi? des privilèges d'une seule classe sociale? la votre celle du patronat. Et tout cela sur notre dos, en nous divisant par le chômage, en nous illusionnant par des "formations" qui ne profitent qu'aux patrons et en faisant porter le chapeau de toute cette crise aux immigrés? Non, messieurs, nous la refusons cette politique et nous crions: « il n'y a pas de frontières pour la classe ouvrière! »

« Il n'y a pas de frontières pour l'amour! » Et vous n'avez pas le droit d'y mettre des barrières.

(...) C'est de ces histoires personnelles qu'est formée notre vie, la vie du peuple; et aujourd'hui je ne suis pas la seule dans ce cas que je viens de décrire, c'est pourquoi Monsieur le Ministre, et vous messieurs du gouvernement, je me permets de vous dire: NON! vous n'avez pas le droit de choisir à notre place, de diriger notre vie ainsi! Combien de personnes avez-vous déracinées? Combien de familles avez-vous séparées? Combien ont été arrachés à leurs amis, à leurs attaches? Et combien encore vont devoir subir votre répression?

Vous nous parlez de la "France terre d'accueil et de liberté". C'est au nom de cet accueil que vous vous permettez de jeter par les frontières tous ces immigrés, maintenant que vous n'en avez plus besoin?

(...) Je crois que je n'ai pas besoin de vous dire pour terminer cette lettre, que je suis révoltée par ces procédés qui sont les vôtres et que je ne suis pas la seule. (...)

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de ma volonté de prendre mes responsabilités de femme de la société et de continuer à dire ce que nous devons dire pour ne pas vous laisser seuls maîtres de NOTRE destin.

Propos recueillis par Nathalie VILLOTIERS

LIBERATION

DES PRISONNIERS POLITIQUES

L'espoir est là pour tous ceux qui, depuis longtemps déjà, militent pour que leurs camarades, leurs parents, leurs amis, soient remis en liberté. «*Espoir pour tous ceux qui ont souffert...*» titre l'hebdomadaire nationaliste corse *Arriti*. Les militants corses ont été, en effet, parmi ceux qui ont été les plus durement frappés par la répression policière et la Cour de sûreté de l'Etat. Rappelons-nous, par exemple, le scandale de Bastelica, où ceux qui avaient mis à jour les activités terroristes de l'officine préfectorale «*Francia*» ont été emprisonnés, tandis que les barbouzes, ayant pourtant reconnu leurs méfaits, étaient remis en liberté. Des peines de prison incroyablement lourdes ont été prononcées contre des hommes qui se sont révoltés contre le sort qui était fait à leur pays, la Corse. Nous ne pouvons que partager cette conclusion de l'éditorial d'*Arriti*: «*(...) avant que ne puissent s'engager les débats et les dialogues au fond, ce que nous attendons, ce que tous les nationalistes attendent, à quelque courant qu'ils appartiennent, c'est le respect des promesses qui ont été faites par les socialistes et les com-*

munistes: la libération de tous nos prisonniers politiques et la dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat. Nous savons que François Mitterrand et son gouvernement sont tenus par des impératifs constitutionnels et que tout ne pourra pas être réalisé, sur ces deux plans, dans les dix premiers jours du septennat. Mais beaucoup peut être fait sans un vote parlementaire, et nous espérons que le nouveau Président et son gouvernement, par des actes précis, apporteront la preuve que leurs promesses n'ont pas été oubliées, ni l'appui que les nationalistes Corses leur ont apporté dans la campagne et l'élection. Il va de soi d'ailleurs - nous l'avons clairement exprimé pendant la campagne - qu'aucun dialogue sur l'avenir ne pourrait être engagé avant que ne soient rentrées en Corse, toutes les victimes de la Cour de sûreté de l'Etat.

François Mitterrand et les siens ont devant eux la possibilité de mettre un terme à la longue, très longue injustice dont a été victime notre peuple. Ils n'ont pas le droit de ne pas en user.»

Espoir aussi sans doute, chez les militants des Comités amnistie

Bretagne qui, depuis longtemps, revendiquent la libération et l'amnistie de ces ouvriers, paysans, artisans bretons condamnés eux aussi à des peines extrêmement lourdes pour avoir manifesté leur révolte contre la situation que le capitalisme a faite à la Bretagne et à ses habitants. De nombreuses municipalités bretonnes ont fait leur cette exigence.

Attente aussi parmi le peuple guadeloupéen, qui a manifesté en masse pour exiger la libération de plusieurs des siens, arrêtés sur l'ordre de la Cour de sûreté de l'Etat, et emprisonnés en France. Comment ne pas faire nôtre ce jugement des organisations patriotiques guadeloupéennes qui, le 13 mars dernier, déclaraient: «*De plus en plus, l'exploitation, l'oppression et la répression coloniales étouffent notre peuple et le poussent à la violence. C'est le gouvernement colonialiste français qui est responsable, l'unique responsable du climat de violence qui règne en Guadeloupe. Il n'a donc pas le droit de juger un guadeloupéen. Seul le peuple guadeloupéen a le droit de juger ses fils!*».

Espoir et attente encore pour combien d'autres? Guyanais, Ta-

hitiens, emprisonnés ici, loin de leur pays, de leur peuple, victimes d'une justice étrangère. Combien sont-ils exactement, emprisonnés pour des raisons politiques, pour s'être dressés contre la domination capitaliste et colonialiste? La liste que nous publions ci-dessous est incomplète.

Encore une précision. Nous ne sommes pas contre toute répression. Nous avons combattu, nous combattons, nous combattrons pour la libération de ces hommes car ils sont du camp qui lutte contre l'exploitation et la domination. Nous ne partageons pas toujours leur façon d'agir qui nous paraît parfois inefficace. Mais, comme on dit, ces désaccords-là sont au sein du peuple. Et, ensemble, nous sommes face à l'ennemi, face à ceux qui veulent perpétuer leur domination sur les peuples. Nous sommes contre la répression antipopulaire. Mais nous sommes pour la répression de ceux qui commettent des crimes contre le peuple, au

service des forces de l'oppression. Nous nous sommes battus et nous nous battons pour la répression des activités et des crimes fascistes et racistes. Mais ceux-là, à la répression, ils y échappent. M. Fredriksen a été libre de faire l'apologie de l'holocauste antisémite. Les tueurs de travailleurs immigrés, style commandos «*Delta*», ont pu sévir en liberté. Il faudra que cela change.

De ce point de vue, nous ne pouvons que réprocher l'engagement qu'a pris François Mitterrand auprès d'associations de rapatriés, d'amnistier tous les faits liés à la guerre d'Algérie. Des crimes contre l'humanité ont été commis en ce temps-là contre le peuple algérien; les tueurs de l'OAS ne peuvent être absout. Ne serait-ce pas parmi les mêmes que ces dernières années se sont trouvés ceux qui ont continué à donner libre cours à leur haine anti-arabe? Il y a amnistie et amnistie.

LES EMBASTILLÉS DE GISCARD

CORSES

MEYNARD Colette	FREDANI Stéphane
CORTEGGIANI Hervé	RENUCCI Michel
ROBIN Alain	ORSONI Jean-André
STELLA Yves	CECCALDI Paul
GRAZIANI Antoine	BASTETTI
MARCHETTI Antoine	BIANCI Dominique
TAHUTINI Jonas	CASANOVA Gilbert
CULIOLI Jacques	CORTINCHI Paul
BRANCA Antoine	FRADET Gérard
PELLEGRINI Jean-Charles	LORENZI Pierre
PREPAVI Stéphane	CORENZONI Marcel
BERETTI Didier	ORSONI Guy
CASAMATTA Jean	ALPHONSI Christophe
COLOMBANI Jean-Pierre	COVICI Laurent
FILIDORI Mathieu	MORICCIO Jean
GIAMARRCHI Jules	NICOLI Jean
PALAZZO Henri	CATCHIARI Serge
BATESTINI Antoine	PALAZZO Henri
ROBIN Jean	CHIARASINI François
MARIANI Antoine	COZZOLINO Paul
GUEGUEN Jean	BIANCHI Dominique
MANEATI Tefena	

BRETONS

BERNARD Jacques	HERJEAN Michel
CHENEVIERE Lionel	KELTZ Patrice
GARABELLO Marcel	LE MOIGNE Pierre-Yves
GULLANTON Jean-Michel	MONTAUZIER Padrig
JOIN Georges	ROJWSKY Serge
LE BEVILLON Hervé	RIOU Denis
MENARD Martial	SURZUR Jacques
PUILLANDRE Yann	PER DOUGUET
RIOU Jean-Pierre	VILLENEUVE Jean-Marie
BRIANT Claude	MERER Christian
DANIEL Jean-Paul	ALEXIS Bernard
GRALL Jean-Charles	

TAHITIENS

TAVIRA Viriamu	FAANA Prosper
TAERO Guy	

GUADELOUPÉENS

MADO	J. BAPTISTE Guy
REINETTE Luc	ELISE Renée
GAMBI Alain	



LA NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE SELON DELORS

Des garanties pour les patrons Des sujets d'inquiétude pour les travailleurs

Selon Delors, le SMIC dont la revalorisation à 3 400 francs constitue une urgence pour des millions de travailleurs, sera déterminé non pas en fonction de la diminution effective du salaire réel et de la détérioration du pouvoir d'achat, mais à la suite d'un « bilan de l'économie française » et d'une concertation entre gouvernement, organisations syndicales et organisations professionnelles. « Ce n'est qu'après cette vaste concertation, et en fonction du bilan qui sera dressé de l'économie française, que sera prise assez rapidement d'ailleurs, une première décision sur le SMIC », déclare Delors. L'intransigence des patrons en matière salariale est bien connue, pourquoi ceux qui n'ont pas cédé devant les grèves, feraient-ils preuve d'une générosité subite autour du tapis vert de la concertation? Le bilan de l'économie française? Si Delors prend en considération les 60 milliards de francs de déficit commercial de 1980 et le solde négatif qui se chiffre à 13,2 milliards rien que pour le premier trimestre 1981, il ne faut pas s'attendre à un relèvement spectaculaire du SMIC.

Des efforts et pas de surenchère

« Mais alors, peut-être va-t-il bloquer les prix? » me direz-vous. Sans remplacer un rattrapage indispensable des prix par les salaires, une telle mesure permettrait de stopper l'érosion des budgets ouvriers. Sur ce point, Delors est on ne peut plus clair : c'est non. « J'ai toujours été partisan de la libération des prix industriels. En faisant une analyse des causes françaises de l'inflation, il y a 6 ans, j'avais déjà critiqué le blocage et dit qu'on obligeait notre industrie à courir le 100 mètres olympique avec des souliers à clous. Je ne me renie pas. » Seule la manière dont Barre et Monory ont mené cette libération, provoquant « un transfert de gains de productivité du secteur productif vers le secteur distributif » est critiquable à ses yeux. Mais sur l'ampatation du pouvoir d'achat des ouvriers entraîné par cette liberté des tarifs, il ne souffle mot. Si vous dites chômage, Delors répond que si Barre partageait le chômage, c'est-à-dire rien) il entend, lui par contre, « partager le travail » (c'est-à-dire pas grand chose).

Les travailleurs peuvent-ils espérer un élargissement de leurs droits syndicaux ainsi que la fin de l'arbitraire patronal dans les futures entreprises nationalisées? Là encore, la réponse est non. « Ensuite, dans les nouvelles entreprises publiques ainsi constituées, les dirigeants auront autant de liberté qu'en a aujourd'hui Bernard Vernier-Palliez, par exemple, pour

Après la défaite du candidat des grands monopoles, Giscard le chômage, Giscard la vie chère, Giscard la matraque, les travailleurs sont en droit d'exiger du nouveau président la satisfaction de leurs revendications les plus immédiates, revendications vitales pour nombre d'entre eux. Il est grand temps maintenant que le président dissipe le flou maintenu à souhait par le candidat Mitterrand durant sa campagne électorale en matière de politique sociale. Au cours de nombreux entretiens accordés ces derniers temps aux journaux, Jacques Delors — délégué national du PS pour les relations économiques et internationales, promis à de

gérer la régie Renault ». Voilà des garanties pour les patrons, ils seront libres de décider le chômage technique, les prétraitements, les licenciements... comme avant! Les travailleurs, comme avant, n'auront d'autres garanties que celles arrachées par la lutte.

Des changements en faveur des travailleurs se produiraient-ils par le biais du plan? Une planification qui se ferait au terme d'une large enquête démocratique permettant de déterminer les nouveaux objectifs en fonction des besoins du peuple... Pour Delors, s'il « faut rénover les institutions de la planification à la française... Celle-ci a trois avantages fondamentaux (...). Elle permet une étude généralisée du marché des entreprises, elle permet de définir des priorités, mais surtout « c'est un instrument indispensable de concertation et d'approfondissement; (lisez bien la suite) dans le secret de commissions où la surenchère est interdite ». Faut-il en déduire qu'un VIIIe Plan élaboré dans « le secret des commissions » et sans « surenchère », que ce VIIIe Plan-

qui prévoit 2 millions et demi de chômeurs en 85, est un bon plan? Delors parle du « secret des commissions », mais le plan va-t-il continuer à élaborer des projets inavouables sous peine de provoquer la colère des travailleurs? Quant à la « surenchère » pratiquée dans les commissions du plan, c'est la surenchère du CNPF quant aux projets de licenciements de centaines de milliers de travailleurs, c'est la surenchère des crédits pour les restructurations. La concertation sans surenchère reviendrait donc à faire accepter aux travailleurs et aux syndicats des projets dont ils seraient les premières victimes.

Mais peut-être peut-on espérer une pause dans l'offensive patronale, qu'un nouveau progrès social sera possible. Hors de cela point de salut... Voilà qui rappelle étrangement les propos de Chirac, puis de Barre sur ce fameux tunnel dont on n'a toujours pas vu le bout. Après demain tout ira mieux, si nous savons faire des efforts aujourd'hui et demain, des efforts pour les profits! C'est là qu'intervient le fameux théorème d'Helmut Schmidt (premier ministre social démocrate de RFA), théorème que Delors reproche à Barre d'avoir si mal appliqué : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». En effet, alors que de 1974 à 1980, les profits ont augmenté de 21%, les investissements quant à eux ont diminué de 3%.

QUI EST JACQUES DELORS?

Délégué du PS aux relations économiques internationales, député à l'Assemblée européenne, Jacques Delors sera vraisemblablement appelé à exercer d'importantes responsabilités très prochainement.

Ce haut-fonctionnaire, professeur d'université, a fait carrière à la Banque de France, puis au Commissariat au Plan. Il fit à 19 ans, au moment de la Libération, une brève incursion au MRP, il se retrouve ensuite au Groupe reconstruction de la CFTC.

Après 1968, il devient conseiller de Chaban Delmas alors premier ministre. C'est l'époque de la « Nouvelle société », de la concertation et des contrats de progrès. Après cette parenthèse dans les coulisses du pouvoir, il crée en 1974 le club Echanges et Progrès, au sein duquel se retrouvent syndicalistes, haut-fonctionnaires et patrons.

Au Parlement européen, Jacques Delors préside la



commission économique. Pierre Mendès-France a dit de lui : « C'est un très bon cheval. Son atout est d'être autodidacte et donc concret. Toute sa formation économique et sociale lui vient du syndicalisme et de la Banque de France, où il occupait à ses débuts un poste assez subalterne. Deux excellents observateurs. »

hautes responsabilités à la direction des affaires — a eu l'occasion de brosser les grandes lignes de la politique économique qu'il entend mener le nouveau président. S'il fait la lumière, notamment lors d'une interview à L'Usine Nouvelle du 14 mai, sur le sens des nationalisations et les nouvelles modalités du redéploiement industriel côté patron, à l'inverse, côté travailleurs, Jacques Delors laisse subsister bien des zones d'ombre pour ne parler que de « concertation sans surenchère », d'« effort à poursuivre » de « raison », langage que l'on a trop souvent entendu dans d'autres bouches, en d'autres temps, pour ne pas être inquiets.

connu, de 1945 à 1970, un concours exceptionnel de circonstances favorables. Or, aujourd'hui, il y a une inversion dramatique. Il y a une convergence d'événements défavorables. Alors que cela nous plaise ou non, nous sommes condamnés à l'effort... Voilà un discours libre de toute démagogie, le discours de la raison. On croirait entendre Ceyrac évoquant, le 14 mai à Tours, « les contraintes fondamentales » qui pèsent sur l'économie.

Pour ceux qui n'ont pas compris et qui voudraient faire de la « surenchère », ils doivent bien se mettre dans la tête que « ce n'est que lorsque l'économie sera relancée, fortifiée, plus compétitive, qu'un nouveau progrès social sera possible. Hors de cela point de salut... ». Voilà qui rappelle étrangement les propos de Chirac, puis de Barre sur ce fameux tunnel dont on n'a toujours pas vu le bout. Après demain tout ira mieux, si nous savons faire des efforts aujourd'hui et demain, des efforts pour les profits! C'est là qu'intervient le fameux théorème d'Helmut Schmidt (premier ministre social démocrate de RFA), théorème que Delors reproche à Barre d'avoir si mal appliqué : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». En effet, alors que de 1974 à 1980, les profits ont augmenté de 21%, les investissements quant à eux ont diminué de 3%.

Nationaliser pour restructurer

Les nationalisations constituent une pièce clé dans l'arsenal choisi par Delors pour mener la guerre économique. Nationalisations qui doivent permettre une concentration accrue du capital. Delors prend l'exemple de Rhône-Poulenc : « Actuellement Rhône-Poulenc doit dégager un profit, c'est-à-dire les moyens de son autofinancement et de son développement, et aussi de rémunérer les capitaux investis chez lui, ce qui est normal et que nous ne contestons pas ». Dans cette optique, Delors comprend très bien qu'il y ait redéploiement et concentration, il ne parle pas des charrettes de licenciements occasionnés par ces opérations. « Rhône-Poulenc considère que les secteurs d'avenir sont, par exemple, la chimie-fine et la pharmacie, mais qu'en revanche le secteur des fibres synthétiques est périlleux. Il veut s'en débarrasser, et, dans sa logique ce

qui leur est propre, celui de "l'exportation à vil prix", du "dumping", comme disent les Anglais : y a une inversion dramatique. Il y a une convergence d'événements défavorables. Alors que cela nous plaise ou non, nous sommes condamnés à l'effort... Voilà un discours libre de toute démagogie, le discours de la raison. On croirait entendre Ceyrac évoquant, le 14 mai à Tours, « les contraintes fondamentales » qui pèsent sur l'économie.

la se comprend ». On peut alors se demander quelle est la différence entre les restructurations sauce Raymond Barre, que nous avons déjà dégustées et les futures restructurations envisagées par Delors. Jusqu'ici pas de différence sensible. Mais laissons Delors poursuivre son raisonnement et parler de la « Maison France » : « Mais supposons qu'il n'y ait pas de groupe Rhône-Poulenc, qu'il y ait simplement la Maison France, je vous pose la question : faut-il que la France garde une industrie des fibres synthétiques?... Une seule solution : rapprocher le secteur des fibres synthétiques du pétrole et du naphta en amont, et, d'un autre côté, l'orienter vers les secteurs de transformation de façon que nous ayons une filière compétitive en matière de textile. »

Delors entend assurer la présence des monopoles français dans le monde, non seulement par l'exportation des marchandises, mais surtout par l'exportation des capitaux (une des cinq grandes caractéristiques de l'impérialisme tel que l'a défini Lénine). « Si la France retrouve une croissance dynamique et créatrice d'emplois, la contradiction entre créer des emplois en France ou à l'étranger deviendra moins pressante. (...) Nous ne pouvons pas nous permettre d'être absents sur les marchés et les centres de production d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. L'objectif est clair : « Nous devons nous battre partout où la guerre économique fait rage. Et dans les meilleures conditions possibles. » Les meilleures conditions possibles pour la concurrence, ont toujours donné les pires conditions possibles pour les travailleurs, dans le but de l'abaissement des coûts de production.

« Je suis partisan d'une économie en continu » affirme Delors qui s'oppose ainsi à un Barre défini comme le tenant d'une économie « duale », c'est-à-dire divisée en deux secteurs : celui de pointe avec les créneaux privilégiés; celui des activités économiques traditionnelles délaissées. Plus que de grands créneaux qui doivent entraîner le reste, Delors parle de reconstitution de filières. Alors que Barre, au nom de la défense

du franc entendait favoriser d'abord l'offre, Delors quant à lui, compte stimuler l'offre par la demande en donnant un coup de fouet par la relance de la consommation. Barre avait fait le choix délibéré des grands monopoles, Delors ne remet pas du tout ce choix en question, mais parle d'alléger les charges sociales pesant sur les patrons des PME, en aval des monopoles. Au lieu de privilégier quelques pôles de développement bien précis, Delors propose par un « programme dosé sur fond public » de lancer de grands travaux dans les « régions » et les bassins d'emplois dangereusement frappés par la récession et la désindustrialisation.

Alors que la politique de Giscard Barre se caractérisait par l'intransigence vis-à-vis du Tiers Monde, Delors préconise de prendre en compte les problèmes. L'effondrement de l'économie du Tiers Monde entraînerait selon lui une catastrophe économique pour les trusts européens. « Nous souhaitons que la mondialisation de l'économie et le libéralisme économique profitent aux pays les plus pauvres du Tiers Monde. Nous avons des idées très précises que nous exposerons à nos partenaires de la CEE, sur les moyens qu'à l'Europe de contribuer à l'instauration d'un ordre économique mondial plus juste et plus efficace. » Cette politique d'aide semble déterminée exclusivement en fonction des besoins du redéploiement des monopoles impérialistes.

Obtenir ce consensus qui fait réver le CNPF

Si Barre mettait unilatéralement l'accent sur l'économie,

DES ECONOMISTES DU PRESIDENT ...

FRANÇOIS-XAVIER STASS
33 ans, il faisait partie de l'antenne présidentielle mise en place par Mitterrand avant sa prise de fonction officielle. Pendant deux ans, il fut directeur de cabinet du commissaire au plan, Michel Albert. Rocardien, il est l'auteur d'un ouvrage écrit avec Michel Rocard sous le pseudonyme de Jacques Gallus.

ALAIN BOUBLIL
Ancien assistant à la Faculté de Nanterre, ce secrétaire de la commission économi-

que du PS, a aussi été choisi pour faire partie de l'antenne présidentielle. Il signait sous le pseudonyme d'Antoine Laurent des articles économiques dans Le Matin (quotidien proche du PS). Spécialiste de la politique industrielle, il a écrit deux ouvrages : « Le socialisme industriel en 1977 » et « Construction, cadre de vie et croissance » en 1980. Chargé de mission au plan depuis 1977, il était rapporteur du groupe de travail sur « la société française et la technologie » dans le cadre du VIIIe Plan.

Delors, sans nier l'importance fondamentale de cet aspect, préfère pour sa part lier « économie et social ». Au lieu du bâton du CRS, et de la lutte antisyndicale, il préconise un consensus avec la carotte de la concertation avec les syndicats pour faire accepter l'effort que d'autres avant lui ont proné avec tant de ferveur : « Cet effort n'est possible que dans la solidarité et dans une France réconciliée avec elle-même ». Dans la guerre économique que se livrent les monopoles, Delors déplore la concurrence déloyale de ces pays qui ne respectent pas la règle du jeu. Il cite les USA, le Japon et « les pays qui maintiennent artificiellement de bas taux de salaires et de charges sociales ». Voilà pourquoi il faut l'effort et donc la concertation.

Avec un « sursaut mon regard » qui désigne le Japon, Delors prêche « le dialogue social, la participation des travailleurs dans l'entreprise. Je leur demande de regarder qui aujourd'hui réussit les meilleures performances économiques dans le monde. Ils s'apercevront que ce sont justement les pays qui font appel aux travailleurs, à leur ingéniosité, à leurs idées, à leur contribution à l'effort collectif ». Il poursuit sa mise en garde : « Ceux qui n'en sont pas convaincus feraient bien de s'en inspirer au lieu de "presser le citron" en refusant aux travailleurs les moyens de s'exprimer et de négocier de bons accords, équilibrés socialement et économiquement ». Ok. Message reçu. Chotard, numéro deux du CNPF, de retour du Japon expliquait lui aussi, de son côté, que « l'adhésion des salariés est une des clés du maintien de notre pays dans le bloc des grands pays industriels ». Il s'agit de l'expérience des « cercles de qualité » dont le but est d'aider les entreprises à innover afin de produire mieux et moins cher en associant tout le personnel ». Un reportage de la Vie Ouvrière décrit cette expérience. Les cercles en question sont un lieu de collaboration de classe dans lequel les travailleurs sont invités à suggérer des idées qui renforcent les profits du patron et de fait augmentent leur propre exploitation. Ce consensus que Barre et Ceyrac voulaient imposer par la répression et l'individualisation contre les syndicats, Delors veut le faire par la concertation, avec les syndicats.

Bien qu'avec d'autres méthodes, la concertation, la nationalisation, la relance, le nouveau stratège de l'économie entend comme Barre renforcer les monopoles français à la conquête des marchés et accélérer la concertation. Cela explique aussi la fermeté de son langage vis-à-vis des travailleurs qu'il met en garde contre toute surenchère.

Léon CLADEL

Pour gagner la bataille financière

des actes encourageants

La bataille pour sauver notre hebdomadaire, pour aider le parti, s'engage bien. De tous côtés, nous voyons des amis, des camarades se décarcasser pour envoyer quelque argent au journal, pour vendre des vieux livres ou des objets inutilisés, pour solliciter d'autres autour d'eux. Le courrier que nous recevons en fait foi.

Samedi dernier, un camarade a fait porter 1 300,00 francs; une somme qu'il vient de recevoir et qu'il n'attendait pas; il l'envoie pour sauver le journal, et nous l'en remercions vivement.

Il y a déjà une quinzaine de jours, une cellule du parti nous a écrit :

« Ci-joint un chèque de 2 000,00 francs pour la souscription au nom de notre cellule.

Voilà comment on a fait : un camarade a pu emprunter la somme et les autres camarades de la cellule le remboursent sur six mois, les bas salaires donnant peu, les autres un peu plus.

L'avantage de cette solution est triple :

— vous recevez immédiatement de l'argent ;
— chacun participe à l'effort en fonction de ses moyens,
— les problèmes de remboursement restent au niveau de la cellule. »

C'est une bonne formule en effet qu'ont pratiquée ces camarades qui concluent :

« Courage, on sauvera le journal et le reste... »

Du courage nous en avons, mais encore plus quand nous ressentons l'action collective du parti se mettre en marche.

Et encore, de ce camarade qui demande le contact avec notre parti :

« Je réponds à votre appel du journal du 1er au 7 mai. Mais voilà, je n'ai pas un sou pour vous aider car je suis tombé sur votre hebdomadaire qui m'a emballé. Je voudrais adhérer au parti. J'apporterai bientôt ma contribution pécuniaire, bientôt car je reprends le boulot le 13 mai. Merci d'avance, camarades. »

Nous aussi te remercions par avance camarade, pour ta contribution financière, bien sûr; mais aussi, et avant toute chose parce que tu as décidé d'agir, pour la classe ouvrière et le peuple de notre pays, à nos côtés.

De longs commentaires sont bien inutiles, les lettres et les actes de ces camarades montrent assez dans quel sens doivent aller nos efforts et sont autant d'encouragements dans la bataille financière engagée.

ABONNEMENT

1 mois (4n°) : 18F Soutien : 30F

3 mois (12n°) : 54F Soutien : 100F

6 mois (24n°) : 108F Soutien : 150F

A bonnez-vous, abonnez vos amis

S'abonner un moyen pratique pour avoir le journal

IRLANDE

POUR QUOI LUTTENT LES «CATHOLIQUES»



L'acharnement criminel de la «dame de fer» britannique contre les prisonniers irlandais de l'IRA a révolté l'opinion publique européenne. Mais il y a loin d'une révolte légitime contre tant de cruauté, à un soutien politique au peuple irlandais, basé sur une compréhension de sa lutte. Car on ne peut se solidariser durablement autour d'un peuple si l'on ne sait pas exactement ce qu'il veut.

D'abord, il faut lever une ambiguïté largement entretenue par les organes d'information dans les pays occidentaux, celle justement qui tourne autour des termes «catholiques-protestants».

Les «catholiques», qui ne le sont d'ailleurs pas plus que vous et moi, sont plus exactement les descendants du peuple irlandais, originaire de l'île, possédant sa langue, sa culture, et donc sa religion propre. Et depuis 7 siècles que l'Irlande a été envahie et occupée par les Anglais, ce peuple irlandais se bat pour retrouver son indépendance.

Les «protestants», encore moins pratiquants que les catholiques, sont eux, les descendants des colons britanniques venus s'installer en Irlande. Originaires de Grande Bretagne, parlant anglais, possédant leur culture et leur religion distincte des natisés de l'île, ils ont pris les rênes de l'Irlande, tentant d'étouffer la voix du peuple irlandais. Et bien sûr, cette communauté protestante reste globalement favorable au maintien de l'Irlande du nord au sein du Royaume uni.

UNE «ALGERIE» EN EUROPE

Si l'on voulait établir une comparaison entre la situation en Irlande du nord et un événement plus connu du peuple français, on pourrait dire que l'Irlande du nord c'est un peu l'Algérie d'avant l'indépendance: réduire les événements d'Irlande à une opposition entre catholiques et protestants, c'est comme si on ramenait la lutte du peuple algérien contre les colons français, à une guerre opposant des musulmans à des catholiques! Il y a d'ailleurs

ganes d'informations européennes, qui ne sont quand même pas si ignorants que ça, s'acharnent à masquer le vrai problème irlandais, à le présenter comme une guerre de religion. On peut penser que la raison essentielle c'est qu'il faut à tout prix éviter que les travailleurs européens comprennent qu'il y a, au sein même de l'Europe capitaliste, un peuple qui se bat, les armes à la main, pour son indépendance, et plus encore, pour une «République socialiste démocratique», comme le préconise le programme de l'IRA. Et même si les républicains de l'IRA ne donnent pas à cet objectif le même contenu que nous, communistes y donnons, on comprend néanmoins qu'il est de la plus haute importance pour la bourgeoisie des pays d'Europe que cet objectif donné à la lutte irlandaise soit inconnu des classes ouvrières et des travailleurs européens. D'ailleurs, les bourgeois, eux, ne s'y trompent pas et savent à quoi s'en tenir: le dirigeant conservateur anglais Ted Heath n'a-t-il pas mis en garde en déclarant: «L'IRA représente une force qui veut construire un Etat marxiste en Irlande».

Une autre raison, d'ailleurs liée à la première, c'est que, aussi longtemps qu'on fera croire aux travailleurs que le problème irlandais est un problème religieux, la solidarité à la lutte du peuple irlandais restera très faible. Et le manque de solidarité est un handicap sérieux quand on lutte dans des conditions de répression aussi dures. Dans une interview accordée il y a quelques jours à L'Humanité, Bernadette Devlin lançait un véritable appel au secours à la classe ouvrière française pour que s'amplifie le soutien à la lutte de son peuple. Ne décevez pas cette attente.

POURQUOI UN SILENCE MENSONGER

Alors on peut se demander pourquoi les or-

Claude LIRIA

LIBAN

sur le dos des peuples arabes

Mosaïque de 17 communautés différentes, le Liban a bien du mal à établir et à préserver un équilibre fragile. En témoigne l'actuelle crise libanaise qui a débuté par des affrontements entre la Force arabe de dissuasion (FAD) et les phalangistes dirigés par Gemayel (en arabe les Kataebs), de religion chrétienne maronite.

Pourtant, tous les Chrétiens libanais, qu'ils soient orthodoxes, maronites ou catholiques, ne sont pas, loin de là, des partisans des phalangistes ni des chamounistes, organisations politiques de droite, et encore moins du major chrétien Haddad, allié des sionistes israéliens au Sud-Liban. C'est ce que nous explique ici M. Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe, de retour d'un voyage au Liban début avril.

Hormis le problème libanais qui se pose indéniablement au Liban, une autre question a retenu notre attention au cours de cette interview, ce sont bien sûr les provocations et attaques israéliennes contre le Liban et contre la FAD. Ce deuxième problème qui vient se greffer sur le premier et compliquer la situation, est lié comme nous l'explique M. Bitterlin à la présence des Palestiniens au Liban, refoulés et chassés de leur patrie, la Palestine, par l'armée d'Israël.

Si l'on ajoute que chacune des deux superpuissances a aussi ses intérêts en jeu dans la région, on comprend qu'au total cela donne une situation très compliquée et confuse dont l'issue n'aboutira pas sans tenir compte des intérêts légitimes de chaque peuple de la région.

Si l'on en croit la presse occidentale, le nouveau conflit du Liban entre Syriens et phalangistes chrétiens a été déclenché par les bombardements syriens contre la ville chrétienne de Zahlé et le quartier chrétien d'Achrafieh à Beyrouth. Que pensez-vous de cette présentation des choses? Quelle est votre analyse de la nouvelle crise libanaise?

Tout d'abord, il faut préciser que les Syriens appartiennent à la Force arabe de dissuasion (FAD), c'est-à-dire que, comme le déclarent les Libanais et le chef du gouvernement, la FAD est une force légale. Elle est là à la demande du pouvoir officiel libanais. La FAD est au Liban depuis 1976 pour mettre un terme au conflit «libano-libanais». A l'époque, elle est venue parce que les phalangistes étaient en difficulté. Il faut se souvenir de cette situation de 1976 où les Palestino-progressistes avaient le dessus sur les forces des Kataebs, où la guerre civile battait son plein. Et à la demande du président Suleiman Frangié, la Ligue arabe a décidé de la création d'une Force arabe de dissuasion, une force régionale. Les seuls qui pouvaient effectivement intervenir étaient les Syriens, avec des forces d'appoint saoudiennes et soudanaises, intervention décidée par les Arabes. Je pense que le problème ne pouvait être réglé que par des Arabes.

Depuis 1976, la FAD est entre les deux, c'est-à-dire en tre les forces phalangistes et les forces palestino-progressistes. De plus, il s'est constitué une armée libanaise mais qui n'est pas pour le moment opérationnelle ni suffisamment crédible, d'après ce que m'a dit il y a quelques semaines l'ancien président. C'est-à-dire que cette force libanaise n'a pas la possibilité ni d'intervenir dans le sud du Liban,

ni de mettre un terme à l'enclave chrétienne du major Haddad qui, lui, collabore avec Israël.

Pour ce qui concerne Zahlé, il faut rappeler que les Kataebs, les forces de Béchir Gemayel, n'étaient pas présentes dans la région. Zahlé était une ville essentiellement orthodoxe et il n'y avait pas de Kataebs. C'est au cours de l'année 1980 et le début de 81 que les Kataebs se sont implantés à Zahlé en délogeant leurs alliés, les Chamounistes, qui sont maronites comme eux.

On oublie très souvent qu'il y a des règlements de compte entre les maronites de droite, entre Kataebs et entre les forces de Chamoun.

Et les forces de Chamoun, sont de quelle tendance?

C'est une orientation de droite; des alliés des phalangistes. Mais les plus forts sont les Kataebs, les forces de Béchir Gemayel qui sont alliées tactiquement actuellement avec les Israéliens, bien que à certains moments — et je l'ai constaté lorsqu'il y a eu les opérations israéliennes à Damour vers les 10.11 avril — les Kataebs aient stigmatisés les attaques israéliennes. Donc, tout cela est quand même très confus.

Ce qui s'est passé, c'est que les Kataebs se sont implantés à Zahlé, et les Forces arabes de dissuasion se sont aperçus qu'il y avait un risque très important pour elles, c'est-à-dire qu'il y ait une jonction entre Zahlé et sans doute la région contrôlée par le major Haddad et qu'on risquait de couper la route Beyrouth-Damas, et, avec l'appui de conseillers israéliens, d'implanter dans toute la région au nord de la Bekaa des points de fixation pro-phalangistes qui pourraient devenir des points de fixation pro-israéliens.

Il faut rappeler qu'à Zahlé, les forces phalangistes avaient attaqué certaines forces syriennes et fait des prisonniers. Ce qui a amené les attaques de la FAD contre les Kataebs.

Il faut aussi préciser que chez les Kataebs, il y a un armement lourd très important, à la fois d'artillerie, d'armes sophistiquées anti-chars et même une force composée de chars Super-Sherman qui peuvent s'affronter aux chars syriens.

L'analyse qui a été faite en France était donc absolument fautive: il ne s'agissait pas d'un conflit opposant des Chrétiens contre des Musulmans syriens. Car le chef d'état major des FAD est un Libanais chrétien. Et le chef des troupes syriennes de la FAD est également chrétien. Il y a des Chrétiens dans les deux camps. Ce n'est donc pas un conflit Chrétiens/Musulmans, mais une opération pro-israélienne libanaise contre des forces légales qui étaient la Force arabe de dissuasion contrôlée par le gouvernement libanais.

Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que dans l'armée légale, tout le monde obéissait. En fait, il y a des éléments provocateurs très proches de l'armée libanaise qui ont suscité les conflits que nous avons vu depuis le début du mois d'avril.

En 1976, les soldats syriens entraient au Liban et soutenaient les phalangistes contre les Palestiniens et les progressistes libanais. Aujourd'hui, les soldats syriens attaquent les positions des phalangistes. Pourquoi ce retournement?

La Force arabe de dissuasion est là pour établir un certain équilibre, c'est ce que demande le gouvernement libanais. Il ne s'agit pas de donner raison totalement aux Syriens, mais ce que l'on souhaite du côté officiel libanais, c'est qu'il y ait un équilibre des forces. J'ai moi-même rencontré des représentants des forces progressistes libanaises, notamment les Mourabitoun. Et eux sont maintenant très proches des Syriens parce qu'ils savent que, comme dans toute guerre, il faut un équilibre des forces. En 1976, les palestino-progressistes étaient supérieurs en force, ils se sont heurtés aux Syriens. On se souvient de ce qu'a été l'affaire de Tell El Zatar. Mais aujourd'hui les choses sont tout-à-fait différentes. Ce sont les phalangistes qui se sont renforcés en armes, ont trouvé des appuis extérieurs et devenaient ainsi plus forts

Un jeu dangereux

les Libanais, arrivent à vivre ensemble. Au conflit proprement libanais vient s'ajouter le conflit entre Israël et les forces syriennes au Liban. Quel est l'objectif d'Israël dans cette affaire, contre le Liban? Contre les Palestiniens? Contre la Syrie? C'est tout le problème de l'implantation sioniste en Palestine. Il est évident que l'objectif d'Israël, c'est de diviser le monde arabe, de semer la confusion chez ses adversaires, c'est-à-dire chez les Arabes qui sont les Syriens, les Libanais, les Palestiniens et tout le monde arabe environnant. A la fois contre le Liban, parce que le Liban était peut-être l'exemple de ce qu'aurait pu être une Palestine multiconfessionnelle. Or, l'image de ce pays où Chrétiens et Musulmans auraient pu vivre ensemble est détruite pour le moment, on ne peut pas dire qu'ils peuvent vivre ensemble. D'autre part, l'objectif d'Israël est aussi dirigé contre les Palestiniens: les Sionistes font la politique de la provocation qui leur permet de faire détruire les Palestiniens par des Libanais ou par d'autres forces arabes, sans avoir eux-mêmes à tirer de coups de canons, sauf des agressions périodiques au Sud-Liban. Ils opèrent au Sud-Liban et repoussent progressivement la population libanaise du sud vers le nord, vers Beyrouth. Il va se trouver un moment donné où les Palestiniens vont être pris en tenailles entre les forces phalangistes et les forces israéliennes soutenues par celles du major Haddad, contre la Syrie évidemment puisque dans cette affaire, la Syrie est le seul pays qui est en conflit direct et qui est sur place au Liban. Le tout est de savoir si les Israéliens veulent un affrontement avec la Syrie. Certains pensent que non, parce que Israël n'aurait pas intérêt à ce que les pays arabes retrouvent leur unité, car en fait les conflits qui existent dans le monde arabe ne profitent qu'à Israël. Néanmoins, maintenant, les Israéliens attaquent les Palestiniens dans le Sud-Liban d'une façon régulière et ont fait qu'une grande partie de la population libanaise est agacée, à la fois parce qu'elle a dû quitter les territoires du sud soumis à des provocations perpétuelles, aux bombardements, qu'elle a dû se réfugier dans le nord, et même si elle est favorable aux Palestiniens, elle se trouve dans son propre pays. Ce qui est une situation intolérable. Et pour le moment, les Palestiniens n'ont pas d'autres territoires, pour ce qui concerne les forces armées,

Interview du Président de l'Association de Solidarité Franco-Arabe (ASFA)

que les forces palestino-progressistes. Et celles-ci ne tenaient pas à entrer en conflit avec leurs adversaires d'hier. Et les Syriens les ont dissuadés de se heurter militairement aux forces des Kataebs. C'est pour ça qu'il n'y a pour le moment que les forces arabes de dissuasion syriennes qui s'opposent aux Kataebs, et non pas les palestino-progressistes. Les Palestiniens ne sont pas en train dans le conflit et ne répondent pas aux provocations. Il y avait même des éléments de l'Armée de libération de la Palestine qui n'appartiennent pas à l'OLP et qui ont été relevés par la FAD.

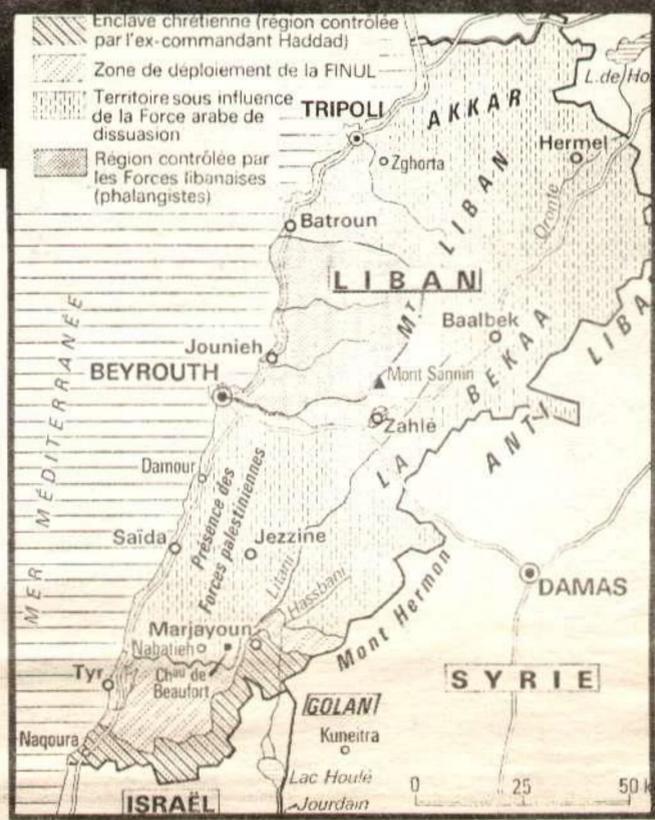
Que veulent exactement les phalangistes?

Le gros problème avec les phalangistes, c'est qu'ils souhaitent conserver leurs privilèges, qui sont accordés aux Maronites depuis le pacte de 1943, c'est-à-dire un certain nombre de postes-clés: la présidence de la République, l'armée, la justice qui sont accordés de droit à chaque fois à des Maronites. Il est évident qu'il y a à la fois un problème libano-arabe et un problème libano-libanais. Les Maronites pensent peut-être qu'il est préférable d'avoir l'ancien Liban tel qu'ils l'avaient avant 1922 et même en 1860, c'est-à-dire une encla-

me purement maronite. Car ils se sont aperçus que progressivement la montée des Musulmans sunnites et chiites faisait qu'il n'était plus en majorité dans leur Liban. Mais ce qu'on oublie souvent, c'est qu'il y a beaucoup de maronites à l'extérieur des secteurs, des quartiers ou des régions qui étaient contrôlés par les Maronites, et qu'il y a des Grecs catholiques, des Grecs orthodoxes, des Arméniens, des Catholiques romains qui ne sont pas d'accord, loin de là, avec un Liban purement maronite ou purement kataeb. Et il y a de nombreux Maronites comme eux qui sont autour de Suleiman Frangié qui ne veulent pas d'un Etat uniquement composé de Maronites mais qui souhaitent s'entendre avec les Mu-

sulmans sunnites ou chiites. Je pense que les uns et les autres sont des Arabes. Ce que nous disons aussi, c'est que les Kataebs doivent se rendre compte qu'ils appartiennent au monde arabe et qu'ils doivent se comporter comme des Arabes libanais ayant leurs particularités dans un milieu arabe. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que les Sunnites et les Chiites doivent considérer les Maronites et même les Kataebs comme les leurs, faire en sorte que ceux-ci se considèrent chez eux et qu'ils ont les mêmes droits. Il faut à la fois redonner confiance aux Kataebs même s'ils sont excessifs; il ne s'agit pas de considérer les Kataebs comme des étrangers dans la région, comme des colons: ce sont des Libanais, ce sont des Arabes comme les autres. Et ils ne doivent pas non plus être une avant-garde occidentale de telle tendance et se considérer comme des étrangers dans leur pays. Donc il y a un problème de confiance et de sécurité pour les uns et pour les autres. Et ça, c'est un problème purement libanais.

En dehors du problème palestinien qui s'est ajouté à la situation à cause de l'implantation sioniste en Palestine, il faut qu'avec le temps les uns et les autres au Liban, c'est-à-dire tous



que le Sud-Liban où ils se trouvent affrontés perpétuellement aux Israéliens. Donc les Israéliens ont tout intérêt, et c'est ce qu'ils font, à provoquer les Palestiniens au Sud-Liban. L'opération israélienne est dirigée à la fois contre le Liban, contre les Palestiniens et contre la Syrie, en mettant la Syrie en difficulté.

Quelle est l'attitude des phalangistes vis-à-vis des Palestiniens?

Les phalangistes sont opposés à la présence des Palestiniens parce qu'ils estiment que c'est cela qui fait que leur pays est en guerre civile, et ils estiment que les Palestiniens doivent s'en aller, tout autant que les Syriens.

Mais même les autres Libanais sont en difficulté dans cette affaire, parce que même s'ils sont très favorables aux Palestiniens, comment résoudre le problème dans la mesure où le Liban n'est pas un pays qui peut répondre, s'opposer aux agressions israéliennes. Il n'a pas une armée qui lui permet de faire la guerre.

Comment comprendre le jeu tactique des phalangistes avec Israël?

Ce qu'on peut dire, c'est que l'ennemi de notre ennemi est notre ami et que les phalangistes ont trouvé des alliés en Israël. Mais il ne semble pas qu'ils aient en réalité obtenu tout ce qu'ils voulaient parce que les Israéliens n'ont pas jusqu'au bout. Ils peuvent faire des opérations ponctuelles, même jusqu'à Zahlé, mais ils n'ont pas libéré les Kataebs.

Chez certains Israéliens et chez certains phalangistes, on peut se dire qu'il y a un mini-Etat chrétien. Mais on s'est aperçu au mois d'avril que les phalangistes n'ont pas eu le secours qu'ils pensaient avoir du côté israélien. Les Israéliens sèment la discorde chez l'ennemi, mais ils n'ont pas plus loin. C'est pour ça que les phalangistes se sont tournés vers la France pendant un temps et ont cru qu'ils pouvaient obtenir un soutien de la France ou des Américains. Mais les Américains ne veulent pas non plus se trouver en conflit direct avec les Soviétiques parce que les Syriens sont aidés par les Soviétiques. Il est vraisemblable que les Américains et les Soviétiques se sont concertés sur cette affaire, qu'ils laissent les Arabes se battre, ils laissent les Israéliens opérer, mais ils ne veulent pas d'affrontement direct pour les Libanais et les Palestiniens, ce qui aurait des répercussions très graves.

Malheureusement, ce sont les Palestiniens, les Libanais de quelque tendance que ce soit, et les Syriens qui ne sont déjà pas dans une situation très brillante, qui sont eux les victimes de toute cette affaire.

Pensez-vous que le ton qui monte sans cesse entre la Syrie et Israël au sujet des fusées syriennes ne soit que de l'intimidation? On ne sait jamais, parce que le pouvoir appartient à Damas ou à Tel-Aviv et que, pour des considérations intérieures aussi bien à Damas qu'à Tel-Aviv, surtout avec les élections en Israël, il est possible qu'on aille

assez loin. Et là, on risque de jouer les apprentis-sorciers. Personne ne peut savoir aujourd'hui ce qui risque d'arriver demain.

Quelle est, selon vous, la solution au problème libanais?

C'est d'abord la solution du problème palestinien, arriver à ce qu'Israël accepte les résolutions des Nations Unies, qu'il soit constitué un Etat palestinien, qu'il y ait une solution globale. Ça, ce n'est pas simplement les Libanais qui peuvent résoudre cette question. C'est une solution qui doit être traitée devant les Nations Unies par une négociation entre les Israéliens, les Palestiniens, les Arabes concernés. Malheureusement il ne semble pas qu'on arrive à une solution dans l'immédiat, étant donné que les grandes puissances sont directement concernées dans cette affaire.

L'autre problème, c'est le problème libanais, c'est-à-dire la remise en cause du pacte de 1943: peut-être faudrait-il revoir les structures de ce qui devrait être le Liban de demain: un Etat multiconfessionnel ou déconfectionné, où toutes les tendances, phalangistes compris, jusqu'aux communistes, puissent s'entendre pour savoir comment on peut établir un nouvel Etat libanais.

Les deux questions sont très liées. Tant qu'on n'aura pas amorcé une solution du problème palestinien, à notre avis, il ne sera pas possible de trouver une solution au problème libano-libanais.

Propos recueillis par Claude LIRIA

Le Tribunal permanent des peuples a tenu du 1^{er} mai au 5 mai à Stockholm une session consacrée à l'intervention soviétique en Afghanistan. Lors de sa précédente session, ce tribunal d'opinion qui poursuit la tradition du Tribunal Russel, a récemment condamné l'ingérence américaine au Salvador. C'est la première fois qu'il était appelé à juger une intervention directe de l'Union soviétique dans le Tiers Monde. Fait symbolique, cette session a eu lieu dans la ville où le Tribunal Russel avait jugé 14 ans auparavant, à un jour près, l'agression US au Vietnam.

Nous publions ci-dessous une interview de Georges Afenassieff, médecin, qui a assisté, dans le cadre de la délégation du Mouvement de soutien à la Résistance afghane, aux séances publiques du tribunal.

■ Pouvons-nous dire de quelles questions précises était saisi le tribunal et de quelle manière se sont déroulés ses travaux ?

Saisi par un appel que lui ont adressé un certain nombre de personnalités, le tribunal avait à se prononcer sur les deux points suivants :

1) L'intervention soviétique en Afghanistan constitue-t-elle une agression, au sens du droit international, contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Etat afghan et une atteinte aux droits nationaux fondamentaux du peuple afghan ?

2) Y a-t-il de la part des forces soviétiques en Afghanistan violations des règles du droit humanitaire de la guerre, notamment en ce qui concerne le sort des populations civiles ?

Il a entendu durant trois jours les dépositions d'une quinzaine de témoins afghans et divers rapports ayant trait au contexte social, historique et géopolitique dans lequel s'est située l'intervention soviétique. A plusieurs reprises des juges ont fait état publiquement du souci du tribunal d'avoir connaissance des points de vue respectifs des deux parties opposées en Afghanistan. Le gouvernement de Babrak Karmal et le gouvernement soviétique avaient été avertis de la tenue de la session. Bien qu'il s'agisse d'un tribunal d'opinion ayant force morale mais non force de loi, ils n'ont pas jugé inutile d'en tenir compte. Un membre du tribunal a en effet reçu d'une ambassade soviétique située en Europe occidentale, un document de 13 pages, daté du 15 avril 1981 et intitulé « La question de l'Afghanistan : les positions afghanes et

L'INTERVENTION SOVIETIQUE EN AFGHANISTAN JUGEE PAR LE TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES

soviétiques ». Le tribunal a mentionné qu'il avait également réuni d'autres documents ou déclarations développant les thèses soviétiques. Par ailleurs, le discours de l'un des rapporteurs, Fred Halliday, de Transnational Institute, est apparu relativement favorable à l'Union soviétique. J'ai le sentiment en tout cas qu'il tendait à atténuer pour le moins sa responsabilité. C'est donc en connaissance de cause des avis des deux parties que le tribunal a délibéré et jugé.

■ Quels sont les faits qui t'ont paru les plus marquants parmi les témoignages et rapports ?

Il n'est pas possible de les citer tous ici, vu le nombre et l'intérêt des dépositions. Je voudrais tout d'abord souligner la valeur irremplaçable à mes yeux des témoignages directs des patriotes venus directement d'Afghanistan. Attestant de l'ampleur de la résistance, de son implantation populaire et géographique dans le pays, ils ont fourni au tribunal des éléments de première main. Quelques exemples : Mohamed Gafour Yossefzai, commandant du Front de Far-kan venant d'une région du nord de l'Afghanistan, proche de la frontière soviétique. Il a raconté comment la résistance s'était développée dans cette région, les résistants se saisissant lors d'un soulèvement populaire en juin 1979 de 8 000 fusils de l'armée. « Nous nous sommes équipés au détriment de l'armée soviétique, a-t-il déclaré, et aucun pays étranger, à ma connaissance, ne nous a aidés ». Djatal, représentant du Front du Nouristan, commandant du Front de Sheenigar, région limitrophe du Pakistan, a raconté comment la population s'était soulevée en 1978 quelques mois après le

coup d'Etat de Taraki-Amin. « Au début, nous n'avions que peu de fusils, a-t-il dit. Mais fin 1978, nous avions capturé 20 000 fusils pris au régime de Kaboul et avions aussi saisi des armes des Soviétiques ». Expliquant que le Nouristan était zone libérée depuis deux ans et demi, il a remis au tribunal des papiers récupérés sur des soldats soviétiques qui auraient été tués au combat en 1978, soit bien avant l'intervention massive de fin 1979. Abdul Karim, du Front de Djagori, Hazadja au centre du pays, avait mis douze jours pour rejoindre Peshawar au Pakistan. Il a témoigné sur la guérilla dans cette région et la tentative des Soviétiques d'affamer une population qu'ils ne parviennent plus à contrôler. Mohammed Sami, représentant du Front des combattants Modjahedins d'Afghanistan, frère du commandant de la garnison de Balaïtar qui s'est soulevée le 5 août 1979, a également apporté son témoignage. Quant aux rapports, ils ont apporté de

très riches éléments de connaissance sur la réalité sociale et culturelle de l'Afghanistan, sur les mobiles géopolitiques de l'intervention soviétique.

Je citerai tout particulièrement les rapports de Micheline Cent-livres, ethnologue suisse, sur « La structure et l'organisation de la société afghane » ; de Michel Foucher, géographe ; d'un groupe de travail de réfugiés afghans sur l'histoire depuis 1873 ; de Claudio Motta sur l'Analyse des articles de la presse soviétique sur les événements en Afghanistan », etc...

■ Quelle est la démarche du tribunal dans la sentence pour rendre compte de la complexité des faits concernant l'intervention soviétique mais aussi de la réalité afghane ?

A la lecture de la sentence, il me semble pouvoir être dit que la condamnation de l'intervention soviétique comme agression

Appel du Tribunal permanent des peuples

A l'issue de ses travaux, le Tribunal permanent des peuples désire lancer un message d'espoir aux femmes et aux hommes appartenant aux peuples au nom desquels il entend s'exprimer ;

Nous vivons à une époque de grandes mutations dans laquelle les certitudes d'hier — qui semblaient inébranlables — se lézardent et vacillent. Des réalités nouvelles et inédites se présentent. Des inquiétudes angoissantes se font jour.

La scène mondiale toute entière en est traversée et secouée. Les modèles qui semblaient assurés de durer, ne résistent pas à ce choc. Les « réalistes » de la politique qui continuaient de penser que le sort des peuples est prisonnier des équilibres établis par les superpuissances, sont contredits toujours davantage par l'émergence d'une conscience toute neuve des peuples, par une diversification grandissante des sujets qui agissent sur l'arène internationale, par des changements profonds, matériels et sociaux.

Toujours plus nombreux sont ceux qui refusent d'orienter leur engagement selon une logique d'alignement, qui considère le monde irrémédiablement divisé en deux camps.

Pendant cinq jours, des hommes de cultures, de provenances, d'horizons différents, ont travaillé ensemble dans ce tribunal, avec la seule ambition d'interpréter des phénomènes complexes et difficiles en se fondant sur les aspirations les plus profondes de notre temps.

Le résultat de cet effort vaut dans la mesure où ces aspirations sont enrichies et partagées par le plus grand nombre.

Le tribunal s'adresse à tous ceux qui, dans l'incertitude du présent, trouvent une raison de plus, non pour se résigner, mais pour lutter et espérer. Tous ceux-là partagent la certitude que la réalité peut-être changée par l'action consciente des hommes.

A tous ceux-là, nous demandons d'œuvrer avec nous pour que grandisse, chaque jour un peu plus, la foule de ceux qui refusent que le destin de l'homme soit définitivement marqué par la fatalité de sa naissance et que le destin des peuples soit décidé par les rapports de force des superpuissances et les frontières des zones d'influence.

Le comportement des gouvernements et des Etats ne pourra pas, longtemps, rester insensible à cette violation.

Avec eux tous, nous voulons affirmer les droits inaliénables du peuple afghan à l'autodétermination, comme le droit du peuple de El Salvador et des autres peuples de la Terre à construire librement leur propre avenir, en refusant la division du monde en blocs opposés.

Persuadés que nous sommes que croire en cet avenir et lutter pour qu'il s'ancre dans notre monde, c'est également agir pour que toute forme d'oppression et d'exploitation disparaisse. Pour qu'une égalité nouvelle s'affirme entre les hommes et parmi les peuples.

Stockholm, le 5 mai 1981



n'a nullement impliqué une quelconque approbation de l'ordre ancien interne à l'Afghanistan, ni d'un certain nombre d'aspects « retardataires » de la société afghane. Je citerai ici deux passages de la sentence : « On ne saurait donc nier, est-il dit, qu'au cours des années 70, la société afghane présentait d'énormes problèmes sociaux et qu'elle était marquée par des inégalités et par des privilèges, sans doute renforcés par un consensus social construit sur des valeurs traditionnelles ». Et, à propos du régime mis en place par le coup d'Etat Taraki-Amin : « Le nouveau gouvernement tenta de mettre en route une série de réformes sociales et culturelles : réforme agraire, alphabétisation, émancipation des femmes, etc... Imposées du sommet, provenant des villes, réalisées sans tenir compte suffisamment de la spécificité de l'organisation sociale et de la complexité ethnique du pays, les mesures de réformes provoquèrent des réactions considérables, non seulement parmi les propriétaires dépossédés (qui étaient souvent les chefs traditionnels d'une autorité incontestée), mais aussi parmi une grande partie des mollahs et même parmi des paysans pauvres des diverses populations. Ces réactions, brutalement réprimées, débouchèrent sur des dissidences collectives de plus en plus nombreuses ». La sentence analyse l'évolution de la situation comme celle d'une guerre civile qui prend de plus en plus l'allure d'une guerre de résistance au fur et à mesure de l'ingérence de l'Union soviétique au côté du gouvernement afghan contre la population révoltée. Jusqu'à devenir « lutte généralisée contre l'étranger », après l'intervention soviétique.

■ Sur quels faits et quel raisonnement la sentence s'appuie-t-elle pour juger cette intervention comme étant une agression étrangère ?

L'Union soviétique invoque pour tenter de justifier son intervention l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui a trait à la « légitime défense » à l'égard d'une « agression armée » et le traité « d'amitié, de bon voisinage et de coopération » signé avec le gouvernement afghan le 5 décembre 1978. La sentence en vient à estimer, dans la synthèse des faits et déclarations connues, que la réalité d'une « agression armée » n'a jamais été sérieusement prouvée « sinon en invoquant, parfois au travers de simples coupures de presse, de mystérieuses machinations ». Elle conteste également qu'un gouvernement afghan effectif ait pu demander ou donner son consentement à l'intervention soviétique. Lorsqu'on considère la situation de l'époque, on comprend mal en effet comment Amin aurait pu demander une aide soviétique à la faveur de

laquelle il aurait été tué. Quant à Babrak Karmal, plusieurs des témoins ont signalé que son appel au peuple afghan du 28 décembre avait été diffusé sur une longueur d'onde qui n'était pas celle de Radio-Kaboul. Celle-ci diffusait dans le même temps de la musique après avoir produit, durant la journée ses louanges coutumières à Amin. Ces faits constituent quelques-uns des éléments pris en compte par la sentence. Celle-ci condamne l'intervention soviétique dans les termes suivants : « La pénétration et le maintien de troupes soviétiques sur le territoire afghan est, au sens du droit international, une agression... Le gouvernement de l'URSS s'est rendu coupable de violation de l'article 5 de la Déclaration universelle des droits des peuples, sur le droit à l'autodétermination du peuple afghan ».

■ Et le deuxième point concernant ce qu'on pourrait sans doute appeler les crimes de guerre ?

De nombreux témoins ont fait mention devant le tribunal, de villages bombardés,

DISCOURS D'OUVERTURE DE VLADIMIR DEDIJER

Vladimir Dedijer, historien yougoslave, lieutenant-colonel dans le commandement suprême de Tito durant la deuxième guerre mondiale, était le président honoraire de cette session du tribunal. Il avait présidé dans la même ville quatorze ans auparavant, le Tribunal Russel. Il a commencé par demander une minute de silence vis-à-vis de « toutes les victimes d'agression depuis l'Afghanistan et la Pologne jusqu'au Salvador et partout dans le monde ». Il a ensuite déclaré : « Le fait que le Tribunal Russel, dont nous constituons la continuation, ait condamné l'agression US contre le Vietnam est une preuve s'il en faut, que nous luttons pour les droits de

l'homme et les droits des peuples en général ». Il a souligné que le tribunal, « instrument d'aucun pouvoir d'Etat ni bloc », était complètement indépendant. Parlant de la rivalité entre Union soviétique et USA, il a dit ceci : « Sous la paix américano-soviétique, les superpuissances ont poursuivi leurs marchandages, en dépit de leurs disputes idéologiques, se laissant à l'une l'autre les mains entièrement libres dans leurs chasses gardées... Nous constatons qu'il y a en ce moment une nouvelle négociation en vue d'une nouvelle division du monde, qui vise particulièrement les non-alignés et les Etats neutres ».

INTERVENTION DE FRANÇOIS RIGAU

François Rigaux, président du Tribunal permanent des peuples, devait d'abord retracer l'historique de ce tribunal. Il a relaté comment Lelio Basso, membre italien du Tribunal Russel, reprenant certaines idées qui avaient été émises par Jean-Paul Sartre lors du discours d'ouverture du Tribunal Russel, eut l'idée de le poursuivre sous la forme d'une institution permanente. M. François Rigaux a souligné : « La forme de légitimité que les tribunaux d'opinion peuvent invoquer vient du sérieux avec lequel ils vérifient les faits, mais

aussi de la participation de représentants des peuples dont les droits ont été violés... ». « Sur le modèle de l'action des syndicats de travailleurs et des associations de défense des droits civils aux USA, a-t-il ajouté, nous pouvons organiser au niveau mondial la volonté de paix et de justice pour tous les peuples ». Il a terminé en remerciant les Comités suédois, norvégiens et français qui avaient rendu possible par leur appui la tenue de cette session du Tribunal permanent des peuples.

La composition du Tribunal pour la session sur l'Afghanistan

- Président d'honneur : Vladimir Dedijer, historien yougoslave.
- Président : François Rigaux, professeur de droit international privé, Université catholique de Louvain, Belgique.
- Richard Baumlin, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Berne, membre du Parlement suisse.
- Madjid Benchikh, professeur de droit international, Algérie.
- Eduardo Galéano, écrivain, Uruguay.
- François Houtart, sociologue, professeur à l'Université catholique de Louvain, Belgique.
- Edmond Joue, professeur de relations internationales du Tiers Monde à la Sorbonne, France.
- Léo Matarasso, avocat, France.
- Ernesto Melo Antunes, membre du Conseil de la révolution du Portugal.
- Sergio Mendez Arcéo, évêque de Cuernavaca, Mexique.
- Anjit Roy, économiste et journaliste, Inde.
- Laurent Schwartz, mathématicien, professeur à l'Université de Paris VI, membre de l'Académie des Sciences, Paris.
- Salvatore Senese, magistrat, Italie.
- Georges Wald, professeur éméritus, Harvard, USA, prix Nobel de physiologie et de médecine, vice-président du Tribunal permanent des peuples.





L'UNM de Chirac et Lecanuet vue par Sylvestre.

LEGISLATIVES

BATTRE LA DROITE

Fixées au 14 et 21 juin, les élections législatives doivent être l'occasion de confirmer et d'approfondir la défaite de Giscard d'Estaing par la défaite de la droite. Faute de quoi la possibilité de changements réels et durables conformes aux intérêts des travailleurs serait écartée aussitôt qu'entrevue.

Défaits le 10 mai, les hommes de la droite n'ont pas pour autant renoncé à l'idée d'exercer le pouvoir ou à tout le moins de peser de manière significative sur la direction du pays. (Quitte pour cela à renier toutes leurs déclarations antérieures condamnant le régime des partis). Un rapide coup d'œil sur les manœuvres en cours chez les politiciens de l'ex-majorité présidentielle permet de s'en convaincre.

C'est finalement sous le sigle dérisoire et déconcertant d'Union pour une nouvelle majorité que députés UDF et RPR vont tenter lors des législatives de renverser le courant qui a eu raison de Giscard le 10 mai.

On ne s'étendra pas sur l'incongruité qu'il y a à présenter comme une nouveauté une politique et des hommes qui, l'un dans l'autre, président aux destinées du pays pour le plus grand

bien du capital depuis quelques 23 ans.

Pour ce qui est de l'Union scellée entre Chirac et Lecanuet par un pacte en bonne et due forme, elle reflète en même temps qu'elle rappelle à ceux qui auraient voulu l'oublier, l'accord sur le fond qui existe entre les formations de la droite. Un accord qu'en dépit des démissions gouvernementales et des outrances verbales, aucun vote chiraquien au Parlement n'a jamais démenti.

L'avenir nous réserve sans doute encore de ces disputes. Giscard et Barre ne conviaient-ils pas leurs troupes UDF à faire cavalier seul en désignant à la vindicte l'auteur des « trahisons préméditées » ?

Pour l'heure, ces aigreurs de battu furent jugées tout-à-fait déplacées par les élus du parti de feu le président. C'est qu'on ne joue pas l'avenir de la France sur des états d'âmes et encore moins l'avenir d'un siège de député.

Nécessité faisant loi, les giscardiens se précipitèrent avec un bel ensemble dans les bras accueillants du traître Chirac. « La victoire sera commune ou ne sera point. ». La suite de

l'histoire dira si l'UDF, qui n'a réussi à faire semblant d'être un parti qu'en étant celui du président, pourra s'arracher à l'étreinte d'un Chirac qui fait déjà figure de leader de la droite.

Voilà pour l'union et pour la nouveauté, reste la question de la majorité; la question sérieuse, enjeu du scrutin législatif.

Ici force est de constater que l'objectif de la droite et plus particulièrement de son aile marchante RPR ne se réduit pas à l'alternative souvent prêtée à Chirac, c'est-à-dire : « Devenir au moins le leader de l'opposition de droite, au mieux le numéro un d'une majorité parlementaire conservatrice en guerre contre le président élu. ».

D'abord remarquons que toute idée de guerre contre le président élu a été bannie du discours de la droite — fini le troisième tour de la revanche. Il ne faut pas voir là qu'un pieux respect pour les institutions de la Ve République, mais sans doute avant tout l'expression du réalisme. La perspective d'une reconquête de la majorité est loin d'être l'hypothèse la plus crédible. Disons que ce serait pour les battus du 10 mai, la divine surprise. D'ailleurs les rodomon-

tades de Chirac sur son « moral de vainqueur » ne font guère illusion. Pas question pour autant de camper pendant sept ans sur les bancs de l'opposition. La question est donc, comment faire pour être associé à l'exercice du pouvoir ou au moins peser sur celui-ci sans disposer de majorité au Parlement? La réponse est simple, il suffit d'empêcher que ne se forme aucune autre majorité au Parlement. « Il faut mettre nos forces en place pour éviter que l'addition des sièges communistes et des sièges socialistes fasse une majorité. » déclarait récemment le député des Vosges, Philippe Seguin, devant ses collègues RPR réunis à l'Assemblée nationale; et il expliquait ensuite : « Voter RPR, ce n'est pas créer une crise de régime, ce n'est pas empêcher le président nouveau d'exercer ses fonctions (...). Pour demain nous n'avons à exprimer aucune autre exclusive que celle que nous formulons à l'égard du Parti communiste. ». C'est à un calcul analogue que se livrait le RPR Le Tac dès l'entre-deux-tours des présidentielles lorsqu'il appelait à voter Mitterrand pour mieux assurer l'avenir de Chirac. « De toute façon » — écrivait-il

avant le 10 mai — la clef de l'avenir appartient à Jacques Chirac. Plus difficilement avec Giscard d'Estaing président à titre provisoire jusqu'à la crise du régime. Plus inéluctablement avec Mitterrand et les graves problèmes qui se poseront à lui dans un bref délai. ».

Une tactique se dessine à droite qui consiste à ménager le président en concentrant les coups sur le PCF pour ensuite profiter des divergences, des désaccords qui pourraient se présenter entre socialistes et communistes pour réinvestir les allées du pouvoir, quitte à y cohabiter avec les socialistes. L'histoire récente nous ayant déjà fourni de ces fracassants exemples de rupture entre PC et PS, mieux vaut ne pas prendre trop à la légère les combines chiraquiennes.

Au-delà du vote lors des législatives, la seule manière sûre pour mettre en échec la droite c'est que les travailleurs comptent sur eux-mêmes et sur leurs luttes pour imposer des changements qui leurs soient favorables.

Pierre MARCEAU